

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 23 septembre 2023. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 22 septembre 2023, Shanghai, Chine

La réunion débute à 7h00.

1. Mots de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion. C'était un plaisir de voir tout le monde. Il y avait 12 membres présents à Shanghai, ce qui était extrêmement agréable. Ils ont été rejoints virtuellement par quatre membres, M. Nenad Lalovic, le Dr Patricia Sangenis, M. Koji Murofushi et Mme Anika Wells, qui n'avaient pas pu se joindre à eux en personne. Quatre des présidents des comités se joindront à nous au cours de la réunion pour faire le point. Certains membres de l'équipe de direction de l'AMA se joignaient également à l'équipe virtuellement à l'occasion. Il faisait circuler la liste des présences autour de la table et demandait aux membres de le signer. La partie matinale de la réunion porterait sur les affaires courantes et l'après-midi serait consacrée au lancement des travaux sur le prochain plan stratégique.

Les membres suivants ont assisté à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, président de l'UWW, membre du CIO ; M. Carr, représentant M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, représentant la commission des sportifs du CIO ; Mme Amanda Martins, représentante Mme Minata Samate Cessouma, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Burkina Faso ; M. Richard Baum, représentant M. Rahul Gupta, Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues, États-Unis ; Dr Koji Murofushi, Commissaire, Agence japonaise des sports, Japon ; Mme Roxana Maracineanu, France ; Mme Anika Wells, Ministre des sports, Australie ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendante, Italie ; Mme Venetia Bennett, membre indépendante, Australie ; Mme Patricia Sangenis, membre indépendante, Argentine ; Mme Gaby Ahrens, représentant M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA.

Les présidents des comités suivants ont assisté en partie à la réunion : le professeur Lars Engebretsen, président du comité Santé, médecine et recherche ; M. Henry Gourджи, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Diane Smith-Gander, présidente du comité des nominations.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion en personne : M. Olivier Niggli, directeur général ; M. René Bouchard, directeur, Mobilisation des parties prenantes et des partenariats ; M. Sébastien Gillot, directeur du Bureau Européen et des relations avec les Mouvements Sportifs ; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du Bureau Asie/Océanie ; M. Stuart Kemp, chef des opérations ; Mme Catherine MacLean, directrice des communications ; M. Rafal Piechota, directeur du Bureau du président ; Dr Olivier Rabin, directeur principal, science et médecine ; M. Ross Wenzel, conseiller juridique ; et Mme Shannan Withers, chef de cabinet. D'autres se sont joints virtuellement au besoin, conformément à l'ordre du jour.

Les observateurs suivants étaient présents : Michael Vesper, Hannah Grossenbacher, Yumiko Nakajima, Amandine Carton, Richard Budgett, Julien Attuil, Darren Mullaly, Shin Asakawa, Jocelyn East, Robert Auguste, Yoshitaka Hoshino, Chika Hirai, Kerry Knowler, Kenji Tamura, Yan Qingping, Callie Zorzi, Kim Kum-Pyoung et Clayton Cosgrove.

- 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent divulguer tout conflit d'intérêts. Comme il n'a pas reçu de demande de parole, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la précédente réunion du 9 mai 2023

LE PRÉSIDENT note que le projet de procès-verbal du mois de mai a été distribué aux membres dans le cadre de l'ensemble des documents de la réunion. Toutefois, M. Koji Murofushi a demandé tardivement des modifications au point 6.1. Il avait lu les modifications demandées et croyait qu'elles étaient mineures et semblaient être le résultat d'une interprétation erronée. Y a-t-il eu d'autres commentaires ou questions concernant le procès-verbal de la réunion précédente ? Il demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver le procès-verbal.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2023 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du Directeur général

Avant de donner la parole au Directeur général, LE PRÉSIDENT a soulevé un point que le Directeur général abordera ensuite plus en détail dans son rapport. Comme les membres le savent peut-être, la semaine précédente, l'AMA avait signé une entente de partenariat avec Sword, une entreprise de transformation technologique de premier plan. Sword a été le tout premier partenaire mondial de l'AMA. C'est une très bonne nouvelle pour l'AMA et pour la communauté antidopage. En vertu de l'accord signé, l'entreprise fournirait un financement direct à l'AMA de 1,5 million de dollars américains par an sur une période de cinq ans, ce qui signifie que l'AMA recevrait 7,5 millions de dollars américains au total. Il était convaincu que l'accord de partenariat aiderait l'AMA à fournir des solutions et des services de TI à valeur ajoutée à ses parties prenantes, y compris une augmentation de 25 % de la capacité d'ADAMS. Encore une fois, il s'agit d'une excellente nouvelle pour l'AMA et l'ensemble de la communauté antidopage.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a confirmé que, comme l'avait dit le Président, il était extrêmement heureux de la signature du partenariat. Comme les membres le savaient, parce qu'il y avait eu de nombreuses discussions à ce sujet, les besoins en TI de l'AMA étaient très importants et, de toute évidence, avec les ressources dont elle disposait actuellement, l'AMA ne pouvait pas suivre l'évolution de la technologie et le rythme auquel elle devait moderniser son système, en particulier ADAMS. Il y avait eu une grande demande de la part des sportifs pour le faire. Donc, en ce sens, il était très content. Le président avait mentionné que le financement augmenterait la capacité de développement de 25 %, ce qui était significatif en termes de progrès que l'AMA pouvait réaliser. C'était plus qu'un accord de sponsoring. C'était vraiment un partenariat que l'AMA était en train de conclure. Une partie de l'entente était en nature en ce sens que l'entreprise fournirait des services à l'AMA à un taux avantageux. Et l'autre partie, comme nous l'avons mentionné, était en espèces. Sur les 1,5 million de dollars que l'AMA recevrait, 1 million de dollars seraient réinvestis dans les technologies de l'information. Il fallait que ce soit clair, c'était pour augmenter la capacité, et le demi-million de dollars restant servirait à investir dans d'autres projets de l'AMA.

De plus, l'entente a été structurée de manière à ce qu'un certain nombre d'employés actuels de l'AMA dans le domaine des TI passent à la nouvelle société de TI. Sur les neuf salariés concernés, huit avaient déjà signé de nouveaux accords avec Sword. Il s'est dit très heureux que la transition se soit faite en douceur et bien accueillie par les employés. Ils continueraient à travailler sur les questions de l'AMA, mais pour cette entreprise et pour eux, les perspectives de développement de carrière et ainsi de suite étaient bien meilleures parce que l'AMA n'était pas une entreprise informatique et qu'avec Sword, ils auraient la possibilité d'avancer dans leur carrière en informatique. C'était donc une situation gagnant-gagnant. Il était également important que les membres sachent que l'AMA avait conservé à l'interne un certain nombre de compétences qu'elle a identifiées comme des compétences clés, en particulier dans le domaine de

l'architecture, et d'autres dans le domaine de la sécurité, afin d'être en mesure de réagir si, pour une raison quelconque, l'accord ne se déroulait pas aussi bien qu'il l'espérait. L'AMA souhaitait conserver le savoir-faire nécessaire pour pouvoir changer de partenaire ou revenir à une situation telle que celle actuelle. L'AMA s'était donc assurée de conserver à l'interne les postes clés qui lui permettraient de faire la transition si nécessaire.

Mais, à ce moment-là, ce n'était que le début et les choses allaient se mettre en place. Le travail avait commencé et il pensait vraiment qu'il avait un grand potentiel pour permettre à l'AMA de se développer plus rapidement et de répondre à l'appel qu'elle avait reçu de tous les sportifs pour moderniser ADAMS rapidement. Donc, encore une fois, c'était une très bonne nouvelle. Il se réjouissait de ce partenariat et de l'avenir avec eux. Sword était une entreprise française, mais elle était internationale avec des succursales en Suisse, au Canada et dans un certain nombre d'autres pays, et environ 2 000 employés dans le monde. Donc, du point de vue d'une entreprise informatique, c'était relativement petit, dirait-il ; mais, par rapport à l'AMA, elle était grande et correspondait bien à son intérêt à s'associer au sport et à une organisation dont elle partageait les valeurs. Pour Sword, il était également important vis-à-vis de ses employés de montrer qu'elle contribuait à la protection du sport. L'entreprise sponsorise notamment certains clubs sportifs en France. L'adéquation culturelle était très bonne avec l'entreprise. Les négociations ont pris beaucoup de temps et il y a eu beaucoup de discussions. Mais, en fin de compte, cela s'était bien passé. Il tenait à remercier son équipe car beaucoup de travail et de nuits blanches y avaient été consacrées. Il avait fallu des semaines de négociations pour en arriver là, mais il était très satisfait du résultat.

Le reste de son rapport était assez complet. C'était dans les dossiers des membres. Il se fera un plaisir de répondre aux questions à ce sujet. Toutefois, avant de conclure, il souhaite donner la parole au conseiller juridique, M. Wenzel, pour qu'il informe les membres de quelques questions juridiques. À la page 12, il y avait un point qui traitait d'une affaire européenne qui était devant la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg. Tout récemment, il y a eu un nouveau développement dans l'affaire et il a pensé qu'il était dans l'intérêt des membres d'en entendre parler.

M. WENZEL dit que la question a été mentionnée dans les documents des réunions précédentes. Essentiellement, un tribunal arbitral de deuxième instance autrichien avait saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) afin de s'interroger sur la compatibilité de la divulgation publique obligatoire des sanctions pour violation des règles antidopage avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). L'audience avait eu lieu au début du mois de mai de la même année. Il pensait que c'était le 2 ou le 3 mai. Quelques jours auparavant, le 14 septembre, l'AMA avait reçu non pas la décision, mais l'avis du conseiller juridique sur l'affaire. Il s'attendait à ce que la décision soit prise vers la fin de cette année ou au plus tard au début de 2024. L'avis du conseiller juridique avait été, dans l'ensemble, très positif pour l'AMA sur cette question fondamentale de la compatibilité avec le RGPD. En effet, le conseiller juridique était allé jusqu'à dire que, parce que les règles pertinentes n'avaient pas d'impact économique, elles n'étaient pas soumises au RGPD, qu'elles n'entraient pas dans le champ d'application du RGPD, et avait poursuivi en disant que, même si tel n'était pas le cas, selon elle, même si le RGPD s'appliquait, il n'était pas nécessaire (comme le sportif l'avait soutenu dans cette affaire et comme d'autres l'avaient fait valoir) de procéder à une évaluation individuelle de la proportionnalité au cas par cas pour déterminer si la publication était légale et compatible avec le RGPD. Elle a conclu que la publication sur Internet était nécessaire compte tenu des objectifs de dissuasion et d'information du public et des intervenants. Elle avait également constaté que les données obligatoires ne constituaient pas des données de santé au sens du RGPD. Donc, encore une fois, ce n'était bien sûr pas la décision de la CJUE, c'était l'avis du conseiller juridique. Bien sûr, la CJUE avait la possibilité de s'écarter de cet avis et de trancher les choses différemment ; néanmoins, à ce stade, il s'agissait d'un avis bienvenu et il informerait bien sûr les membres lorsqu'il aurait la décision de la Grande Chambre de la CJUE.

Il a fait le point sur le litige. Encore une fois, c'était une question qu'il avait déjà soulevée lors de la réunion du comité exécutif à Sydney l'année précédente, concernant le marcheur italien Alex Schwazer. En guise d'historique, bien qu'il ait donné plus de détails dans le passé, le sportif avait été suspendu, rendu inéligible pendant huit ans juste avant les Jeux olympiques de Rio en lien avec une deuxième violation des règles antidopage. À la suite de ces procédures antidopage, il y a eu une procédure pénale très longue, ou du moins une enquête en Italie, et la décision du juge de Bolzano, en Italie, à la fin de cette enquête pénale,

a été que, selon lui, il était probable (ou il y avait une forte probabilité à son avis) que l'échantillon avait été manipulé d'une manière ou d'une autre, de sorte qu'il n'y avait aucune raison de poursuivre la procédure pénale. À la suite de cette décision du juge de Bolzano, l'AMA a fait un certain nombre de déclarations publiques, tant par écrit qu'oralement, et M. Niggli a accordé plusieurs interviews. Sans entrer dans le détail de ce qu'il avait dit exactement, lors de l'une de ces interviews, M. Niggli s'était interrogé sur la base de la décision du juge de Bolzano et le juge avait engagé une procédure similaire à une procédure en diffamation en Italie. Elles duraient depuis un certain temps, mais il était heureux d'annoncer que, deux jours auparavant, l'AMA avait reçu au moins la décision orale du juge de la part des avocats italiens représentant M. Niggli et que la plainte en diffamation avait été rejetée. Il a été jugé que les commentaires étaient légitimes et légaux. Il s'agissait donc d'une bonne nouvelle qui mettait fin, du moins pour le moment, à ces procédures. L'AMA devrait recevoir la décision complète et motivée en temps voulu.

MME WELLS remercie M. Niggli pour son rapport. Elle a salué le travail accompli par l'AMA depuis la dernière réunion du Comité exécutif en mai. Les membres se souviendront peut-être qu'en Australie, Sport Integrity Australia s'est récemment penché sur un cas très difficile lié à l'analyse de l'EPO, ce qui a vraiment mis en évidence les difficultés rencontrées par toutes les parties prenantes, mais particulièrement par les sportifs, lorsque le processus de l'AMA a été remis en question. Elle tient donc à remercier l'AMA d'avoir pris l'initiative de procéder à une révision de l'EPO. Cela allait être très important et significatif pour toutes les parties prenantes et elle a remercié l'AMA d'avoir autorisé les contributions. Elle a cru comprendre que l'AMA rencontrerait Sport Integrity Australia en octobre. Y a-t-il eu une mise à jour sur la façon dont cette révision s'est déroulée, en ce qui concerne le mandat et les délais pour l'achever ?

LE PROFESSEUR ERDENER s'est exprimé au nom du mouvement sportif pour remercier le Directeur général pour son rapport très complet. Entre-temps, il s'est réjoui d'apprendre que les autorités avaient approuvé les statuts et règlements révisés de l'AMA, ce qui soulignait l'exemplarité de la gouvernance de l'AMA.

MME MARACINEANU s'est exprimée au nom des autorités publiques pour exprimer sa gratitude pour le rapport détaillé et a salué les efforts entrepris pour trouver le premier partenaire de l'AMA, la société Sword. Néanmoins, elle a demandé plus d'informations sur la stratégie proposée par la société de conseil en sport que l'AMA avait chargée de l'aider à trouver des fonds privés. Elle s'est félicitée de ce premier partenariat, mais a voulu mieux comprendre comment ADAMS allait être mis à jour et a également averti qu'ADAMS était le joyau de la couronne de l'AMA et des ONAD. Elle a remercié l'AMA d'avoir facilité les rencontres entre le président et la vice-présidente de l'AMA avec le Conseil des sportifs et a remercié le président de l'AMA pour sa participation à la réunion et pour la précieuse contribution apportée par l'AMA aux travaux du comité de rédaction pour l'égalité des sexes dans la lutte contre le dopage dans le sport.

M. CARR s'est félicité de ce rapport très détaillé et très clair. Il avait une question sur la conformité, ou plutôt la non-conformité, dont il savait qu'elle serait couverte par le point huit. Comme on l'a reconnu, il semble qu'il y ait un certain nombre de pays dont la législation nationale n'est pas conforme au Code mondial antidopage. Ainsi, alors que l'AMA s'efforçait de remédier à la situation, et peut-être était-elle dans une certaine mesure inévitable compte tenu de la nature mondiale de la Code, il aimerait simplement comprendre s'il y avait des causes communes à la non-conformité et accueillerait favorablement le point de vue de l'AMA et celui des autorités publiques s'il y avait des leçons à en tirer, particulièrement en prévision de la révision du Code, afin d'essayer d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu à Mme Wells. Il y aura en effet une discussion le 3 octobre avec Sport Integrity Australia. Il s'agirait d'une discussion ouverte ensemble pour mieux comprendre ce qui aurait pu se passer dans le cas australien. Il ne voulait pas trop en dire à ce moment-là. D'autres affaires liées au EPO sont actuellement en cours de révision, il a donc dû faire preuve d'un peu de prudence à cet égard. Il y avait des questions qui étaient à l'étude pour savoir ce qui pouvait être fait. Si la conclusion était qu'il devait y avoir un changement dans le processus ou un changement dans la façon dont les choses étaient faites, l'AMA avait déjà des solutions potentielles. Cependant, avant d'avancer quoi que ce soit, il était nécessaire d'en tirer des conclusions. Comme les membres le savaient, l'AMA devait faire preuve d'une extrême prudence dans de tels cas. L'AMA avait convenu avec Sport Integrity Australia que ce qu'elle avait fait était la bonne issue de l'affaire. Cela étant dit, il y avait des choses que l'AMA devait comprendre avant

de tirer des conclusions hâtives sur ce qui s'était réellement passé là-bas. C'était un travail en cours. La réunion d'octobre serait importante. Par la suite, l'AMA discutera des prochaines étapes à suivre.

Il remercie M. Erdener pour ses remarques.

En réponse à Mme Maracineanu, en ce qui concerne l'entreprise, la liste des choses à faire pour s'assurer qu'ADAMS reste le joyau de la couronne était très longue. Il y avait beaucoup de choses qui avaient besoin d'être modernisées, beaucoup d'applications qui avaient besoin d'être mises à jour pour les rendre plus faciles à utiliser, beaucoup de modules qui avaient besoin d'être modernisés ou développés. La liste n'était pas nouvelle. Ce n'est pas l'entreprise qui dira à l'AMA ce qu'elle doit faire. L'AMA savait exactement ce qu'il fallait faire. L'entreprise permettrait simplement à l'AMA de le faire plus rapidement. Il espère que l'AMA sera en mesure d'apporter les changements attendus par de nombreux partenaires et en particulier par les sportifs plus rapidement que si elle agissait seule. C'était ce qui était important. En ce qui concerne l'entreprise, les consultants engagés ont été chargés de s'entretenir avec les entreprises avec lesquelles ils avaient des contacts afin de déterminer si elles étaient intéressées par un partenariat avec l'AMA et de faciliter une présentation de ces entreprises en vue d'un éventuel partenariat. Les agents travaillant pour l'entreprise travaillaient pour un certain nombre d'organisations différentes, et l'objectif était d'élargir le cercle des partenaires potentiels de l'AMA. Un contrat de sept mois a été signé, et l'AMA verra si l'entreprise présente des propositions intéressantes.

Il a suggéré d'aborder la question soulevée par M. Carr lors de la discussion sur les questions de conformité, car le président du Comité de révision de la conformité serait présent, ainsi que M. Haynes. Il pensait que c'était probablement le meilleur endroit pour cette discussion.

LE PRÉSIDENT remercie le Directeur général de ses réponses.

MME GABRIELLA BATTAINI-DRAGONI a fait une observation très brève, mais très importante. Pendant des années, elle attendait un résultat sur la capacité d'aller de l'avant avec les négociations, puis sur les possibilités de coopération avec des organismes extérieurs. Lorsqu'elle avait lu, quelques jours auparavant, le résultat de cette longue préparation et de la détermination du Président en particulier, mais aussi avec l'appui du Directeur général, à aller de l'avant, elle avait été très heureuse. Certaines personnes autour de la table ne savent peut-être pas qu'elle le demande depuis de nombreuses années. Elle avait notamment beaucoup insisté sur la nécessité d'aller de l'avant. Évidemment, elle a été rassurée que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour qu'il n'y ait pas de problèmes en ce qui concerne cette coopération. Elle a beaucoup remercié l'AMA d'avoir fait cela. C'était un très bon premier pas et j'espère que l'on pourra en faire plus à l'avenir.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Battaini-Dragoni de ses observations. Il a mentionné qu'en plus du premier partenaire mondial de l'AMA, il y avait deux partenariats plus petits. SuperSport, la société sud-africaine, a été le premier partenaire, puis ANTA de Chine, mais le troisième partenaire mondial, Sword, a été important. Il pensait que ce n'était que le début. L'AMA était en négociation avec un certain nombre d'autres entreprises et il croyait vraiment que, dans un avenir proche, il serait possible de signer d'autres partenariats et contrats avec d'autres entreprises. Il devait se faire l'écho des propos du directeur général et remercier l'équipe. Le directeur général avait évoqué des semaines de négociations. Il a dû dire qu'il y avait même eu des mois de négociations avec Sword, impliquant un travail très dur en raison de la sensibilité, étant une société informatique. Il a remercié M. Bouchard, M. Wenzel et toute l'équipe de l'AMA pour leur travail acharné. En fin de compte, l'AMA a été en mesure de signer ce premier partenariat mondial solide.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du directeur général.

- **3.1 Formule de financement de l'UNESCO**

M. BOUCHARD informe les membres qu'il leur a fait part des préoccupations de l'AMA concernant la révision proposée par l'UNESCO de la formule de répartition régionale, la formule utilisée par les autorités publiques pour financer l'AMA. À l'époque, le Comité exécutif avait encouragé l'AMA à s'adresser à l'UNESCO dans le but de trouver une solution qui satisferait toutes les parties. C'est ce que l'AMA a fait au cours des dernières semaines. Il y a eu quatre entretiens avec l'UNESCO, le secrétariat de la Convention,

et il doit dire que les discussions ont été cordiales, constructives et positives. L'AMA avait souligné la nécessité pour les deux organisations de se pencher sur la question avant la COP 9, qui débiterait à la fin du mois d'octobre. Il pensait que la réouverture de la ligne de communication aiderait à atteindre cet objectif. Tout au long de la conversation, il a réitéré la position de l'AMA sur la question et a indiqué qu'il ne pensait pas que l'UNESCO avait l'autorité légale de modifier la formule ; Mais, plus important encore, parce qu'il n'avait pas insisté sur ce facteur, les deux parties avaient convenu d'être en désaccord sur ce point. Néanmoins, il a été estimé qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations pour permettre aux autorités publiques de prendre une décision en la matière. On a estimé qu'il fallait faire plus de travail et discuter davantage afin de dégager le consensus requis.

S'il devait y avoir un changement dans la formule de répartition régionale, il fallait parvenir à un consensus solide. L'AMA avait insisté sur ce point dès le début de la conversation. Il a encouragé l'UNESCO à ne pas chercher à se prononcer sur la question lors de la COP 9. On a estimé, comme il l'avait dit, qu'il fallait encore travailler. C'est l'un des premiers points qui ont été clairement expliqués à l'UNESCO. Il a également réitéré que la révision de la formule de répartition régionale pourrait être abordée dans le cadre de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de 2025, conférence qui, comme les membres le savent, se tiendra à Busan, en République de Corée. Il a estimé que l'adoption d'une telle approche donnerait plus de temps aux gouvernements pour examiner la question et parvenir au consensus nécessaire. Il pense que l'UNESCO comprend la position et que le secrétariat a fait preuve d'une grande collaboration. Toutefois, il a exprimé l'avis que, s'il y avait un consensus à atteindre à Busan, après Busan ou avant Busan (mais il dirait probablement après Busan), il souhaiterait que l'accord soit soumis à l'UNESCO lors de la COP 10 ou 11 afin de souligner la nécessité de mettre en œuvre le consensus dans le cadre de l'engagement des gouvernements dans le cadre de la convention. C'est la situation actuelle. Les lignes de communication étaient ouvertes. Comme il l'a dit, il y a eu plusieurs discussions. Il croyait qu'il y avait une solution potentielle en vue, et c'est ce que l'AMA avait essayé de faire. Il estimait que l'approche qu'il venait d'exposer était une approche équilibrée. Il a estimé qu'il répondait aux principales préoccupations des deux organisations. Et, comme il l'a dit, il a été bien accueilli par le secrétariat. Pour sa mise en œuvre, l'AMA aura besoin de l'appui des autorités publiques lors de la COP 9 parce que l'AMA a élaboré ou envisagé d'avoir une position commune ou une position qui répond aux besoins et aux exigences des deux organisations. La discussion de la COP sera essentielle pour proposer une approche qui répond aux exigences qu'il vient d'énoncer. Il était très important d'obtenir le soutien des autorités publiques autour de la table. C'était le premier point. Deuxièmement, il était très important que l'AMA obtienne le soutien de toutes les autorités publiques lors de la CdP sur le terrain, lorsque celle-ci se déroulera vers la fin du mois d'octobre. Il compte peut-être sur les membres pour qu'ils réfléchissent à l'effort qui a été fait pour joindre les deux organisations, pour rouvrir les voies de communication et pour trouver une sorte de compromis qui serait satisfaisant pour toutes les parties.

MME WELLS note que, depuis la réunion intergouvernementale au Sri Lanka, l'Australie a eu l'occasion de consulter ses collègues de l'Océanie et que l'Australie, les Îles Cook, Fidji, Kiribati, Nauru et Samoa ont souscrit à la position de l'AMA. Les collègues néo-zélandais, dont certains ont pu être vus dans la salle, étaient également d'accord avec la position de l'AMA. Mais, pour être clair, au nom de l'Océanie, elle n'a pas soutenu une résolution contraignante présentée à la COP de l'UNESCO. En tant que région, l'Océanie s'est réjouie que l'UNESCO présente les résultats de ses travaux, mais a estimé qu'il était nécessaire de disposer de plus d'informations sur l'impact sur les différents pays avant de prendre une décision. L'Océanie s'est réjouie de reporter les décisions à 2025 afin de disposer de plus de temps pour parvenir à un consensus et veiller à ce que le budget de l'AMA soit protégé. Elle a convenu que la conférence mondiale de l'AMA à Busan pourrait être une occasion appropriée d'organiser cette importante réunion entre les gouvernements.

M. KEJVAL s'est exprimé au nom du mouvement sportif pour dire qu'il était très heureux que les négociations sur la formule de financement de l'UNESCO se poursuivent. Il espère qu'il y aura un accord. Le principe du mouvement sportif a toujours été de s'aligner sur les contributions budgétaires des autorités publiques. Il espère que les négociations se dérouleront bien et ne déstabiliseront pas les finances de l'AMA.

M. BAUM a déclaré que les États-Unis et le Canada souhaitaient remercier l'AMA pour son engagement productif avec les États parties à la convention antidopage et l'équipe antidopage de l'UNESCO depuis la

dernière réunion du Comité exécutif à Montréal. Il était essentiel de maintenir des lignes de communication directes ouvertes, en particulier sur les questions sensibles. Il a apprécié le travail accompli par l'intermédiaire de l'UNESCO pour analyser une formule de financement de longue date de l'AMA. Les gouvernements, par le biais de la plateforme One Voice, avaient invité l'UNESCO à participer à la sollicitation de la contribution de tous les signataires du traité. Il s'est réjoui de recevoir de tels commentaires. Néanmoins, la décision de modifier la formule de financement a nécessité un large consensus, y compris de tous les principaux donateurs. Un tel consensus ne s'est pas encore dégagé. Par conséquent, il n'était pas approprié d'apporter des changements à la répartition régionale des cotisations à l'AMA lors de la prochaine conférence des parties d'octobre. Les États-Unis et le Canada se sont engagés à continuer de travailler avec leurs collègues sur ce sujet important.

M. MUROFUSHI a noté que l'Asie comprenait les préoccupations de l'AMA et la suggestion concernant la révision de la division régionale exprimée lors de la réunion ministérielle intergouvernementale de la région Asie-Océanie en juin. Il a confirmé qu'un processus de prise de décision consensuel devait être pris sur la révision de la division régionale, reportant à une date ultérieure une résolution sur le sujet lors de la COP 9, car les gouvernements avaient besoin de suffisamment de temps et d'informations pertinentes pour discuter et parvenir à un consensus dans toute la région. C'était sa position. Une lettre du Japon avait déjà été jointe au document.

MME MARACINEANU a déclaré que la CAHAMA avait pris note des préoccupations de l'AMA concernant l'impact potentiel de telles décisions sur son budget et a tenu à souligner que les discussions sur la part régionale et les contributions gouvernementales au budget de l'AMA devaient être séparées. Comme M. Murofushi vient de le dire, la CAHAMA a accepté de reporter la décision finale sur la formule de financement après la COP 9 et a souligné l'importance d'une décision consensuelle après que les autorités publiques aient disposé de suffisamment de temps et d'informations. Des discussions préliminaires lors de la COP 9 pourraient être utiles. La CAHAMA tient également à souligner le fait que le choix de l'instrument juridique et du contenu de toutes les révisions de la formule doit être laissé à la discrétion des gouvernements.

M. BOUCHARD s'est félicité du soutien apporté à l'organisation. Comme il l'a dit, au niveau de la CdP, ce soutien devrait être exprimé avant la réunion de la CdP ou pendant la réunion de la CdP.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport concernant la formule de financement de l'UNESCO.

- 3.2 Accueil du bureau africain de l'AMA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a rappelé que l'AMA avait lancé un appel d'offres pour l'accueil du bureau africain quelques mois auparavant. La raison pour laquelle une telle décision a été prise est malheureusement due aux problèmes récurrents en Afrique du Sud en termes d'obtention d'aides, en particulier pour les permis de travail. En d'autres termes, l'AMA n'a pas été en mesure d'embaucher quelqu'un de l'extérieur de l'Afrique du Sud pour travailler pour le bureau, ce qui n'était pas viable, ainsi qu'un certain nombre d'autres problèmes administratifs. L'AMA avait reçu trois offres presque complètes et crédibles de la part de l'Égypte, du Maroc et de l'Afrique du Sud. Aucun d'entre eux n'était complètement complet. Ils ont eu besoin d'une discussion avec chacun des pays pour remplir quelques blancs qui se trouvaient dans les soumissions afin de les comprendre et de les comparer. Cela aurait lieu en octobre. Il a donc été nécessaire de revoir les délais pour permettre la mise en place d'un tel processus. Il espérait et avait l'intention d'avoir une recommandation pour les membres en novembre, et une fois qu'il y aurait eu l'occasion de tenir le dialogue et la discussion avec chacun des trois pays, il espérait formuler des recommandations pour le Comité exécutif. C'est la situation actuelle. Le processus était en cours.

LE PROFESSEUR ERDENER s'est félicité de cette très bonne mise à jour et a remercié les gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Égypte et du Maroc pour leurs candidatures.

MME MARTINS a exprimé sa gratitude à l'égard du processus et a déclaré qu'il devrait s'agir d'un travail en cours. Elle a remercié les trois pays qui ont proposé d'accueillir le bureau africain de l'AMA et a espéré que cela permettrait de renforcer le bureau en Afrique.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport concernant l'accueil du bureau africain de l'AMA.

4. Gouvernance

- 4.1 Membres du Comité Risques et audit

LE PRÉSIDENT informe les membres que Mme Smith-Gander, Présidente du Comité des nominations, présentera ce point virtuellement ; mais, avant de lui donner la parole, il rappelle aux membres qu'un document actualisé leur a été communiqué le 19 septembre les informant de la nomination de M. Kejval en tant que membre du Comité exécutif du nouveau Comité risques et audit.

MME SMITH-GANDER a souhaité une bonne matinée aux membres depuis Perth, en Australie-Occidentale, reconnaissant qu'elle se trouvait sur les terres du peuple Whadjuk de la nation Noongar et rendant hommage à leurs aînés passés, présents et émergents. Elle a étendu ce respect aux peuples autochtones et aux Premières Nations du monde entier.

Elle devait couvrir les deux nominations indépendantes du Comité risques et audit, et elle était certaine que le comité se rappelait du processus pour en arriver là. Elle n'avait pas l'intention d'en parler, mais elle a rappelé aux membres que le comité des nominations comptait cinq membres : trois membres indépendants, elle-même en tant que présidente, M. Stewart Beck du Canada et Regine Buettner d'Allemagne. M. Beck a fait carrière dans le corps diplomatique du Canada, et Mme Buettner était une ancienne professionnelle des ressources humaines pour des organisations mondiales. M. Kelly Fairweather était le candidat du mouvement sportif, bien connu dans les cercles sportifs et également un ancien employé de l'AMA. Mme Maja Zalaznik, candidate des autorités publiques, avait auparavant été ministre des Sports en Slovénie. Le Comité des nominations travaillait sur diverses nominations pour l'AMA depuis sa création à la fin de 2019. Il avait été chargé d'identifier deux experts indépendants appropriés pour rejoindre le Comité risques et audit.

Elle s'est référée à la description du Comité risques et audit, juste pour que ce comité soit clair sur ce que ce comité cherchait à faire. Son objectif principal était de surveiller et d'aider l'AMA à s'acquitter de ses responsabilités en termes de gestion des risques, de signalisation financière et de conformité aux politiques. Il s'agissait d'un comité spécial permanent indépendant et apolitique. Pour s'acquitter de ces responsabilités, le Comité des nominations a élaboré un profil de poste pour un expert indépendant, qui est présenté à la page suivante. Il y avait des exigences générales. Comme les membres pouvaient s'y attendre, le comité était à la recherche de personnes qui, premièrement, pouvaient répondre aux exigences en matière d'indépendance, mais qui avaient une réputation, une intégrité et une éthique irréprochables, ainsi qu'une passion pour l'intégrité sportive. Il recherchait des personnes qui avaient une perspective et une expérience internationales, qui comprenaient le sport international et le système antidopage mondial, ou qui avaient démontré leur capacité à apprendre rapidement. Le comité recherchait des personnes qui collaboraient, qui avaient de la stratégie, qui avaient de l'expérience en matière de gouvernance, qui étaient sensibilisées à la culture et, bien sûr, qui étaient disponibles pour accomplir cette tâche. Il s'agissait déjà d'une très longue liste d'exigences générales, mais, compte tenu de la nature du comité, il y avait des exigences très précises en ce qui a trait aux connaissances et à l'expérience en matière de vérification et de pratiques d'audit, de gestion des risques et de compréhension des principes de gouvernance de la gestion des risques. Il est fort probable que le candidat possède une certaine qualification professionnelle en gestion des risques et, dans le domaine de l'audit et des pratiques d'audit, qu'il possède une qualification en comptabilité ou en vérification. Le Comité des nominations a suivi un processus qui semblerait très familier aux membres parce que c'est ainsi qu'il a mené la majorité de ses processus de recherche et d'évaluation au cours des quatre dernières années. Un profil a été défini. L'AMA a lancé un appel ouvert et s'est efforcée d'activer les candidats appropriés par l'entremise du réseau de l'AMA mais, dans ce cas, il s'était également adressé à divers organismes professionnels compétents. Les curriculum vitæ ont été reçus. Le comité des nominations a examiné les curriculum vitæ et, parallèlement, a déterminé les questions d'entrevue à poser. Chaque candidat s'est vu poser la même série de questions ciblées, qui visaient à identifier son profil par rapport au profil idéal. Ces entrevues ont été réalisées par deux des membres du comité. Ils ont été enregistrés et le comité s'est doté d'un processus formel de notation, qui lui a permis de

déterminer les candidats à retenir. Dans ce cas, le Comité des nominations avait reçu 35 candidatures et constatait que le nombre de candidatures à chacune des annonces augmentait. Au fur et à mesure qu'ils devenaient plus attendus, les gens les recherchaient, et ils étaient également plus ciblés. Le comité des nominations a retenu 12 candidats. Il était d'avis que, parmi un bassin de 12 candidats qualifiés, il devrait être en mesure de sélectionner deux personnes qui répondraient aux exigences du profil et qui seraient capables de bien travailler ensemble. Ensuite, il a déterminé que le bassin était effectivement adéquat. En fin de compte, le comité a interviewé neuf candidats, a fait progresser trois d'entre eux jusqu'à la vérification des références et a effectué deux vérifications des références pour chacun d'entre eux, puis a fait passer trois candidats à la vérification des risques, dont les membres se souviendront qu'il s'agissait d'une validation et d'une vérification de leurs diplômes et d'autres affirmations qu'ils ont faites dans leur curriculum vitæ ou pendant le processus d'entrevue. Il a également cherché à s'assurer que les dossiers publics mis à la disposition de Control Risks n'indiquaient aucun signal d'alarme concernant l'intégrité, la réputation, l'éthique, etc. C'est ce qui a amené le Comité des nominations à présenter le rapport aux membres en recommandant d'abord de nommer deux personnes, mais aussi de proposer des mandats. Comme les membres le savent, le comité proposait généralement d'échelonner les mandats afin d'éviter, à la fin d'un mandat de trois ans, que l'ensemble du comité doive être remplacé, ce qui aurait fait perdre la mémoire organisationnelle et l'historique de ce qui s'était passé. Il était très important de conserver une certaine expérience héritée. Dans ce cas, étant donné qu'il s'agissait d'un nouveau comité pour lequel de nouvelles routines étaient en train d'être mises en place, le Comité des nominations avait estimé que le mandat de trois ans devrait être confié au président indépendant. On a souvent demandé au comité des nominations de faire une recommandation quant à la personne qui devrait être le président et le vice-président du comité ; mais, dans ce cas, c'est le comité risques et audit lui-même qui était chargé de nommer le président parmi les deux experts indépendants. Le Comité des nominations a donc estimé que le deuxième mandat de deux ans devrait être confié au deuxième membre indépendant, qui deviendrait le vice-président, et le mandat d'un an au membre du Comité exécutif. Cela n'avait rien à voir avec les compétences relatives, l'expérience et ainsi de suite des trois personnes qui occuperaient ces sièges, mais visait plutôt à faciliter les processus pour le comité. Les membres verraient dans le rapport que les deux candidats proposés par le Comité des nominations étaient, fait intéressant, tous deux basés au Canada. Le Comité des nominations a reçu des candidatures d'un large éventail de pays. Six venaient de la région Afrique, quinze des Amériques, quatre d'Asie, huit d'Europe et deux d'Océanie. Le Comité des nominations avait interviewé des personnes de différents pays et s'était demandé à un moment donné s'il serait opportun que le comité soit basé dans le même fuseau horaire. Bien sûr, c'était le cas, mais cela n'avait pas vraiment été important dans la prise de décision.

Nathalie Bourque était une administratrice non exécutive qui avait quitté sa carrière de cadre à temps plein et qui a occupé plusieurs postes d'administrateur très importants. C'était quelqu'un de très confiant et de collaboratif qui serait très à l'aise de travailler au niveau supérieur, où l'AMA exigerait que le Comité risques et audit fonctionne. Elle avait travaillé dans de très grandes organisations à grande échelle, dont Alimentation Couche-Tard, qui comptait 14 000 dépanneurs dans 24 pays, et elle avait été membre de l'une des plus importantes caisses de retraite au monde, avec 400 milliards de dollars canadiens d'actifs sous gestion. Elle était géopolitiquement très compétente et très indépendante d'esprit. Elle était assez indépendante du sport, mais très alignée sur l'éthique du fair-play et une présidente expérimentée et membre du comité d'audit. Elle apporterait beaucoup au Comité risques et audit.

M. Kashif Farooq était quelqu'un d'origine sud-asiatique qui était très sensibilisé à la culture et qui avait travaillé dans des organisations très différentes tout au long de sa carrière. En plus d'être comptable agréé, il avait également 20 ans d'expérience dans les domaines du risque, du conseil et de la certification, ce qui lui a permis de répondre à bien des égards aux deux profils. À l'heure actuelle, il était cadre dans une entreprise de logiciels de transformation numérique de taille décente, mais il avait également travaillé dans d'autres industries, notamment l'industrie des ressources, dans le secteur de la restauration. Sa grande capacité à appliquer des routines de conseil et d'assurance en matière de risques dans différents secteurs d'activité a montré à quelle vitesse il serait en mesure de se familiariser avec les risques auxquels l'AMA était confrontée. Le Comité des nominations avait également noté son expérience en matière de confidentialité des données et de cybersécurité, ce qui était bien sûr très important dans la matrice des

risques que l'AMA gérait. C'était un passionné de sport, il avait deux enfants qui suivaient des programmes de haute performance, et il était également très aligné sur l'éthique du fair-play.

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un souhaite poser des questions.

M. LALOVIC remercie Mme Smith-Gander pour son exposé très précis et détaillé. Après avoir écouté attentivement, il a déclaré que le mouvement sportif soutenait la nomination de Mme Nathalie Bourque et de M. Kashif Farooq en tant que membres indépendants, et de M. Kejval en tant que membre du comité exécutif du comité risques et audit. Cela dit, le mouvement sportif aimerait comprendre la raison pour laquelle le comité des nominations a recommandé deux personnes du même pays, d'autant plus que, dans la présentation, il avait remarqué que le président ne pouvait être nommé que parmi les membres indépendants. Il pourrait être compliqué d'avoir pratiquement tous les membres indépendants d'un seul État. C'était la seule préoccupation du mouvement sportif, bien qu'il ait soutenu les nominations.

MME MARACINEANU a indiqué que les autorités publiques ont également salué le processus de sélection présenté et approuvé la nomination des deux membres indépendants sélectionnés par le Comité des nominations. Les autorités publiques ont également remercié M. Kejval de s'être proposé comme membre du comité exécutif pour siéger au comité risques et audit et ont soutenu sa candidature.

MME SMITH-GANDER note qu'un point très important a été soulevé. Pour ce qui est de considérer un expert indépendant qui serait expert et indépendant au sein d'un comité comme le Comité risques et audit, la géographie n'est pas tellement entrée en ligne de compte. Ce que le comité des nominations recherchait, c'était des candidats qui avaient la force de caractère, l'intégrité d'être indépendants d'esprit et de tenir compte de toutes les parties prenantes. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Comité des nominations tenait tant à ce que des personnes ayant une expérience internationale soient sensibilisées à la géopolitique et à la culture, afin qu'elles soient en mesure de naviguer dans cette question d'indépendance et d'équité pour les parties prenantes. Le comité des nominations estimait qu'il y avait deux candidats en la personne de M. Farooq et de Mme Bourque. Au fil du temps, le comité des nominations, en collaboration avec l'AMA, a été très clair sur le fait qu'il souhaitait que les candidats viennent de toutes les régions du monde. Au fil du temps, on espérait qu'il y aurait une représentation plus large au sein de tous les comités de l'AMA pour voir comment tout cela s'articulerait dans l'intérêt des diverses parties prenantes. Et, bien sûr, c'est autour de la table du Comité exécutif que beaucoup de ces choses ont été révélées et que les membres ont été ceux qui évaluent l'efficacité de la performance du Comité risques et audit, avec, bien sûr, le Conseil de fondation. Avec seulement trois membres dans un comité, il n'y aurait jamais eu de répartition géographique complète. C'était tout à fait compréhensible. Elle savait que ce n'était pas là le but ; Mais, comme elle l'a dit, le comité a en fait pensé qu'il pourrait y avoir des points positifs d'un point de vue logistique. Néanmoins, elle croyait que les deux candidats seraient en mesure d'apporter cette conscience culturelle et géopolitique et cette indépendance d'esprit qui leur permettraient d'apporter une contribution très importante au comité. Elle transmettrait l'intervention et la réflexion à son comité et veillerait à ce qu'elles restent à l'esprit dans les processus futurs.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Smith-Gander.

M. KEJVAL a déclaré qu'il serait heureux de siéger au nom du Comité exécutif au sein du comité.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kejval. À titre de rappel, il devrait se retirer du Comité finances et administration, étant donné le rôle décrit dans le mandat selon lequel un membre ne peut pas exercer un double rôle. Aux fins du compte rendu, il a demandé si les membres du Comité exécutif étaient d'accord pour approuver les recommandations du Comité des nominations de l'AMA concernant les deux experts externes du Comité risques et audit inaugural et l'attribution des mandats. Les membres se sont-ils mis d'accord pour nommer le membre du comité exécutif, M. Kejval, en tant que membre du comité risques et audit ? La direction communiquerait maintenant avec les nouveaux membres du comité risques et audit pour commencer à examiner le plan de travail.

D É C I S I O N

Les membres proposés du Comité Risques et audit sont approuvés.

- 4.2 Membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation 2024

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a gentiment rappelé à tous les membres que l'AMA devait recevoir les noms des membres, en particulier, pour le Comité exécutif, ainsi que les noms des nouveaux membres du Conseil de fondation pour le vote formel par le Conseil de fondation en novembre, si possible avant le 20 octobre 2023, parce qu'il y avait beaucoup de paperasse à compléter. Les membres devraient garder cela en tête de leur liste de choses à faire, car c'était important. L'AMA devra obtenir les noms proposés à temps, en particulier pour le Comité exécutif.

D É C I S I O N

Il est pris note de la composition des Comité exécutif et Conseil de fondation de 2024.

5. Programme mondial antidopage

- 5.1 Révision du Code et des Standards internationaux

M. HAYNES souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif. Depuis la réunion de mai, il a été très occupé à préparer les documents de réflexion pour le Code et chaque standard international en vue de leur révision avant la première phase d'engagement des parties prenantes. Ces documents de réflexion n'avaient certainement pas pour but d'être exhaustifs, et ils suivaient le principe de la mise au point des Code et des standards existants, telles qu'elles ont été approuvées par le Comité exécutif en mai. Cette approche appuyait les commentaires que l'AMA recevait des parties prenantes selon lesquels les documents étaient actuellement adaptés à l'objectif visé, mais que, dans le cadre de l'amélioration continue du cadre réglementaire, des mises à jour périodiques étaient certainement les bienvenues. L'AMA lancera la phase d'engagement des parties prenantes le mardi suivant, le 26 septembre. Le lancement serait accompagné de la communication habituelle de l'AMA et d'un court webinaire préenregistré pour expliquer les échéanciers du projet et le type de rétroaction sollicité au cours de la première étape. Cette phase se poursuivrait jusqu'à la fin de l'année et l'AMA fournirait des commentaires et des conseils pour aider les équipes de rédaction à préparer leurs premières ébauches au début de l'année suivante. Lors de la préparation de ces premières ébauches et des ébauches suivantes pour la consultation des parties prenantes, les équipes de rédaction fourniraient des évaluations d'impact pratiques de haut niveau conçues principalement pour aider les signataires à comprendre et à mettre en œuvre toute mise à jour qui aurait un impact significatif sur leurs opérations. Voilà qui a conclu sa très courte intervention. Il se fera un plaisir de répondre aux questions ou de recevoir des commentaires sur les documents de réflexion.

M.CARR remercie l'AMA et M. Haynes pour la note très claire et détaillée et pour sa présentation décrivant le processus envisagé pour la révision. Comme l'a dit M. Haynes, le Code est arrivé à maturité, il ne s'attendait donc pas à des changements radicaux et appréciait le fait que les neuf concepts pour une révision aient été identifiés. Il souhaite soulever trois points d'ordre général. Le premier était l'approche. Oui, les concepts ont été identifiés et il s'agit de peaufiner le Code, qui est mature et sophistiqué, mais une certaine flexibilité sera nécessaire si d'autres sujets émergent au cours du processus. Il croyait qu'il devrait y avoir une ouverture à d'autres points où il y aurait un consensus collectif, sous réserve, bien sûr, d'arguments très solides, fondés sur des preuves, qui se traduiraient par un Code plus fort et plus robuste. Le deuxième portait sur les coûts. C'était très bien de voir qu'il y aurait une étude d'impact pratique qui serait menée et qui impliquerait vraisemblablement une évaluation des coûts estimés parce que, comme on l'a vu avec les réformes de la gouvernance, des niveaux supplémentaires ou des exigences supplémentaires ont entraîné des coûts importants. Par exemple, les renseignements et les enquêtes pouvaient coûter cher et il y avait beaucoup d'inclusions proposées. Il se peut que le nouveau Code soit très ambitieux et que l'AMA risque de s'effondrer si les principales parties prenantes ne disposent pas du financement nécessaire pour la mettre pleinement en œuvre. Enfin, en ce qui concerne la protection des données, il est certain que la direction de l'AMA est très sensible aux questions liées au RGPD, mais que toute modification du Code devra bien sûr tenir compte de la législation déjà en place dans ce domaine et qui pourrait être difficile à mettre en œuvre si des modifications législatives étaient nécessaires, en particulier dans un bloc comme l'UE où cela prendrait un certain temps. Ce sont les commentaires du mouvement sportif.

MME BENNETT remercie M. Haynes d'avoir fourni un aperçu aussi détaillé de l'approche structurée et approfondie adoptée par l'AMA pour la prochaine itération du Code, qui était bien sûr le document

fondamental qui sous-tend le cadre antidopage. Il y avait des concepts mentionnés dans l'ordre du jour qui pourraient donner lieu à de nouvelles violations des règles antidopage ou à des défenses contre les violations des règles antidopage, qui ont toutes deux eu une incidence sur les sanctions. Bien entendu, elle n'a pas l'intention de répondre aux détails des concepts abordés dans cette enceinte, mais elle voulait faire une remarque, qui pourrait être si évidente qu'elle allait de soi et qui se rapportait particulièrement au concept numéro un relatif AU Code et au nouveau standard international de renseignements et d'enquêtes. Il a dit que la cohérence des résultats, particulièrement en ce qui concerne les sanctions, était d'une importance capitale pour renforcer la confiance dans le système antidopage. Cela s'appliquait non seulement à assurer la cohérence entre les ONAD, les fédérations internationales et les décideurs à l'échelle internationale, ce que l'AMA a bien sûr déjà très bien fait, comme l'indique le rapport du directeur général, mais aussi au sein du Code lui-même, et en particulier en ce qui concerne toute nouvelle violation des règles antidopage qui pourrait être introduite et toute nouvelle défense pour s'assurer que des comportements comparables des sportifs et du personnel d'encadrement entraînent des sanctions comparables même lorsque les détails techniques de la violation des règles antidopage alléguée ou les moyens de défense qui pourraient techniquement être disponibles en vertu du Code peuvent varier. Elle se fera un plaisir de fournir les commentaires des parties prenantes, comme elle est certaine que les autres membres du comité exécutif le feront.

M. BAUM fait un très bref commentaire et pose une question. Il s'est félicité du document de Renseignements et d'enquête et a fait remarquer que, de toute évidence, à cette époque, il n'y avait pas que des tests qui étaient nécessaires pour identifier les violations, mais aussi une capacité très approfondie à suivre des pistes, à rechercher des dénonciateurs et à s'assurer que tous les moyens possibles étaient utilisés pour découvrir la tricherie dans le sport. Mais il voulait peut-être demander une explication sur ce qu'on attend des gouvernements de différentes origines et avec des moyens différents en ce qui concerne les renseignements, les enquêtes, les gouvernements et les autres intervenants sur le niveau d'attente qu'il y aurait à appuyer les enquêtes pour les pays ayant des antécédents divers dans ce domaine important.

M. MUROFUSHI remercie M. Haynes ainsi que chaque équipe de rédaction d'avoir élaboré un document de réflexion pour la phase d'engagement des parties prenantes. Dans le processus de révision, il était important de clarifier la responsabilité des signataires et d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de leurs opérations. Il a présumé que l'équipe de rédaction avait cerné les problèmes et envisagé des solutions possibles en fonction de l'expérience et des cas passés. Il s'attendait à ce que le processus de mise à jour du Code soit amélioré pour réduire les disparités entre les signataires lors de la création ou de la révision des exigences relatives à l'établissement de standards.

MME MARACINEANU souhaite ajouter quelques observations générales, car elle a cru comprendre qu'il y aurait trois mois pour la consultation afin d'apporter des contributions plus substantielles. Elle s'est félicitée de l'ouverture et de la transparence de la procédure, a remercié l'AMA pour la documentation complète, qui a permis de mieux comprendre les objectifs de la procédure, et s'est félicitée de la déclaration selon laquelle la liste des concepts n'était pas exhaustive et que toutes les parties prenantes (et pas seulement les parties prenantes de la gouvernance) seraient en mesure d'y ajouter. En ce qui concerne l'évaluation de l'impact, elle a cherché à obtenir l'assurance qu'elle ne porterait pas seulement sur le plan financier, mais aussi sur les droits des sportifs, l'impact sur l'environnement, les ressources humaines et la législation des différents pays, avant la rédaction du Code et des standards révisés. Elle voudrait aussi savoir si tous ces changements sont vraiment nécessaires parce que, en termes de chiffres, surtout si la liste n'est pas exhaustive, ce serait beaucoup ; il y aurait beaucoup de nouveaux concepts, ce qui pourrait conduire à une modification importante du Programme mondial antidopage. L'Europe s'est prononcée en faveur d'une révision limitée et, à cet égard, elle encourage la direction à s'en tenir aux éléments essentiels lors de la modification de la Code et demande à l'AMA que des informations soient fournies aux parties prenantes après la phase de consultation, afin qu'elles sachent qui a apporté quelle contribution avant d'entamer le processus de rédaction. Elle a rappelé la nécessité de maintenir une certaine souplesse (le mouvement sportif vient de le mentionner) et de proportionnalité dans le Code mondial antidopage pour prendre en compte les ressources de l'ONAD. Les questions de l'égalité des sexes, de l'environnement et de la durabilité sont importantes pour le Conseil de l'Europe et devraient être prises en compte tout au long du processus de révision, et elle note que le Conseil de l'Europe souhaite contribuer au processus et fera des propositions à cet égard. Elle a demandé qu'il y ait une plus grande distinction entre les règles

obligatoires et non obligatoires, que l'accent soit mis sur des règles moins complexes, afin de pouvoir s'adapter aux contextes nationaux (il était plus difficile pour les gouvernements que pour le mouvement sportif d'adopter des règles, car les processus législatifs étaient nécessaires, donc ils prendraient plus de temps pour tout adopter), des règles flexibles et une plus grande proportionnalité pour pouvoir assurer les mêmes niveaux de responsabilité entre les deux parties de la gouvernance.

M. HAYNES remercie les membres pour leurs commentaires et leurs questions très utiles. Il essayait de résumer du mieux qu'il pouvait à partir des notes qu'il avait prises. Il y a eu un certain chevauchement dans certains des points soulevés. Il a compris l'importance de la flexibilité. Il s'agissait d'un processus de mise à jour. Il avait été question d'une mise au point, mais il avait déclaré en mai que l'AMA donnerait l'occasion aux parties prenantes de soulever d'autres nouveaux éléments qui pourraient être discutés et rédigés par les équipes de rédaction concernées. Il était très sensible aux coûts, surtout avec de nouvelles exigences. Il y aurait un nouveau standard sur les renseignements et les enquêtes, mais il pensait que c'était un moment important dans l'évolution du Programme mondial antidopage que d'avoir un standard autonome sur les renseignements et les enquêtes. Les membres verraient d'après la façon dont le document de réflexion a été rédigé pour les Renseignements et les enquêtes qu'il reprend ces éléments clés de l'ISCE actuel et les développe simplement d'une manière plus robuste, et il pense qu'il serait en fait utile pour les signataires d'avoir un standard autonome. Il se contenterait de parler de ce qu'on attend des gouvernements dans ce domaine du renseignement et des enquêtes. Il pense que ce que l'on a constaté depuis que l'équipe de M. Younger a évolué, et qu'il existe actuellement un programme de formation de l'UE, c'est que le travail effectué dans le domaine des renseignements et des enquêtes a toujours été la collaboration entre les ONAD et les forces de l'ordre dans le cadre de la formation et de tout le travail qu'elles ont fait. Il s'attendait en quelque sorte à ce que cela se ramifie à partir de ce projet de l'UE. Il pense qu'il y a d'autres sessions de formation, et pas seulement en Europe, où cela serait élargi. L'AMA a toujours encouragé les organismes d'application de la loi et les entités gouvernementales à soutenir le travail des ONAD dans ce domaine très important. Mais la question de savoir s'il y aurait des exigences obligatoires dans ces standards concernant la participation des gouvernements, cela serait évidemment développé dans le processus de rédaction au cours des deux prochaines années. Il y a eu un commentaire sur le fait que les concepts sont fondés sur l'expérience. C'était l'idée maîtresse des concepts. Elles étaient fondées sur l'expérience de l'AMA et des parties prenantes depuis l'entrée en vigueur du Code de 2021. L'AMA continuera de s'appuyer sur les parties prenantes pour faire part de leurs expériences sur certains de ces concepts et sur de nouveaux concepts s'ils sont identifiés, car il ne s'agissait évidemment pas du Code de l'AMA, mais du Code mondial antidopage. Les différentes parties prenantes ont toujours travaillé main dans la main. En ce qui concerne le dernier point soulevé par l'Europe, il se félicite des demandes détaillées. Il pensait qu'en ce qui concerne les évaluations d'impact, il était très difficile pour l'AMA de fournir une évaluation d'impact qui serait parfaitement utile à chaque pays et à chaque sport dans le monde, car il y avait évidemment une énorme variation. De son point de vue, les évaluations d'impact seraient de très haut niveau et générales, et elles s'intensifieraient au fur et à mesure que l'AMA se dirigerait vers des versions ultérieures afin d'aider les organisations à mettre en œuvre les changements. Pour ce qui est des éléments obligatoires et non obligatoires, encore une fois, il s'agissait d'une séance d'information clé pour les équipes de rédaction. Il leur demandait constamment si les choses n'étaient pas obligatoires pour les soustraire des standards et du Code. C'est ce qu'il y avait en dessous de ce niveau de documentation. Il y avait des règles types, des pratiques exemplaires et des lignes directrices. C'est là que les exigences non obligatoires pouvaient s'installer, car elles étaient tout aussi utiles aux organisations que le Code et les standards internationaux. Il est très conscient de la proportionnalité et se félicite de la contribution de l'Europe et d'autres régions en ce qui concerne les questions identifiées concernant l'égalité des sexes et les questions environnementales. Il se réjouit à l'idée de les voir dans les mémoires des intervenants dans le cadre du processus de consultation. Le dernier point était qu'à la fin de cette phase, l'AMA publierait également ce que les parties prenantes avaient fourni pour s'assurer que le processus était transparent et que les gens pouvaient voir ce qui avait été proposé par toutes les différentes parties prenantes du monde entier. Il espérait avoir couvert la plupart des points et s'excusait si ce n'était pas le cas.

MME MARACINEANU répond à ce qu'a dit M. Haynes au sujet de l'analyse d'impact et de la législation dans les différents pays. En effet, ce n'est peut-être pas à l'AMA de le faire, mais une analyse d'impact implique la contribution de toutes les parties prenantes, et elle pense que les pays seraient heureux de

communiquer à l'AMA l'impact afin d'inclure tous les amendements dans leur propre législation. L'analyse d'impact pourrait être réalisée en amont, en anticipant les difficultés de mise en œuvre plutôt que d'avoir à faire face à des problèmes de conformité à l'avenir, et peut-être que les parties prenantes, si elles en avaient le temps, pourraient informer l'AMA avant la rédaction de l'impact possible dans chaque pays, et l'AMA pourrait prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ces modifications.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a parlé de l'analyse d'impact. Le processus du Code était un processus itératif ; il y aurait différentes versions du Code et, si les intervenants souhaitaient envoyer des commentaires sur les propositions, ils seraient les bienvenus, y compris sur l'impact potentiel. Il est toutefois nécessaire de se mettre d'accord sur le principe directeur d'un Code efficace et de rendre la lutte contre le dopage dans le sport aussi efficace que possible.

D É C I S I O N

Il est pris note du compte rendu sur la révision
du Code et des Standards Internationaux.

6. Finance

LE PRÉSIDENT demande à Mme Chung de faire d'abord le point sur la récente réunion du Comité Finances et administration, puis d'expliquer la situation concernant les contributions. Il a été informé que M. Ng, le Président du Comité, n'avait pas pu se joindre à la réunion.

MME CHUNG dit qu'en l'absence de M. Ng, elle présentera rapidement le rapport du président. Le Comité finances et administration a tenu sa réunion annuelle en personne à Lausanne le 19 juillet, et elle a présenté quelques-uns des points saillants. Les membres ont brièvement examiné les comptes audités de 2022. Comme ils avaient déjà été approuvés par le Conseil de fondation en mai, il avait été convenu que les comptes audités seraient examinés et approuvés avant d'être présentés au Comité exécutif, le Comité risques et audit n'ayant pas encore commencé ses travaux. Il a été suggéré que les deux comités procèdent à l'examen. Le processus sera validé une fois que le Comité risques et audit sera en place pour s'assurer qu'il est conforme au mandat. En tant que fondation suisse, l'AMA était tenue de présenter ses états financiers audités conformément aux PCGR suisses, les principes comptables généralement reconnus. Les IFRS n'étaient pas requises. Toutefois, le comité a discuté et a généralement convenu que l'AMA devrait continuer à présenter les deux séries de comptes audités, les IFRS et les PCGR suisses. Les IFRS ont été plus largement utilisées et acceptées par les parties prenantes et les contributeurs potentiels. Le point sera soumis à l'examen et à la décision du Conseil de fondation en novembre. En raison de l'excédent des dernières années, les membres avaient convenu d'une augmentation de 2,2 millions de dollars de la réserve opérationnelle, ce qui porterait le niveau à près de trois mois d'opérations. Il a également été discuté de la possibilité de mettre immédiatement de côté le niveau approprié de réserve d'exploitation. Les membres s'étaient mis d'accord sur le niveau proposé équivalant à six mois de fonctionnement, soit le niveau recommandé par le Comité exécutif en 2015. Le montant correspondant sera déterminé et présenté en temps utile. L'excédent restant pourrait ensuite être alloué et utilisé pour d'autres activités de l'AMA, comme ADAMS et la recherche. Bien entendu, cela ferait l'objet de consultations avec les intervenants. Les membres ont examiné et approuvé le budget révisé de 2023 et recommandé le projet de budget de 2024 au Comité exécutif. Ceux-ci seront présentés dans les sections suivantes.

- 6.1 Contributions des gouvernements et du CIO

MME CHUNG a déclaré qu'au 21 septembre, l'AMA avait reçu des autorités publiques 89,8 % contre 94 % à la même période l'année précédente, et qu'environ 2,4 millions de dollars n'avaient pas encore été reçus, principalement en provenance des régions européennes et asiatiques. C'était un peu différent de ce que les membres avaient dans leurs papiers. L'Europe se situe à 89,4 % contre 97 % l'année précédente. Les paiements de la Russie et de la Biélorussie étaient toujours en attente. Les Amériques se situaient à peu près au même niveau que l'année précédente, à 96 %. Il manquait des paiements de l'Argentine et de Cuba. L'Asie était à 83 %, avec des paiements en attente de la part de la République de Corée, de Bahreïn et d'Oman. L'Afrique était à 38 % ; l'année précédente, il était de 52 %. L'Océanie avait remis 100 %. Des contributions supplémentaires de 59 000 dollars ont été versées par le Gouvernement japonais pour l'élaboration de programmes en Asie. Elle a remercié tous les bailleurs de fonds pour leurs contributions.

M. KEJVAL s'est félicité de ce rapport. Au 24 août, l'AMA avait reçu près de 90 % de l'argent. Rien n'avait été reçu de la Russie. Y avait-il un signe que la contribution russe serait apportée ? Comment l'AMA traiterai-elle cette question si le paiement était menacé ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu qu'il n'y avait aucun signe.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il n'y a pas eu de contact.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que la Russie avait payé la totalité de son amende en vertu de la décision du TAS, mais n'avait pas payé sa contribution annuelle. C'était la réalité. Il n'y a pas eu d'information ni d'autres communications à ce sujet avec la Russie. Techniquement, il avait jusqu'à la fin de l'année pour payer, et ce n'était pas encore la fin de l'année. Il a ajouté que c'était exactement l'objectif du groupe de travail qui se penchait sur les conséquences du non-paiement. Les membres avaient reçu ce jour-là les deux noms des représentants des autorités publiques au sein du groupe, qui allait pouvoir reprendre ses travaux. Cette question illustre bien pourquoi il est important de tirer des conclusions rapidement pour faire face à ce genre de situations.

MME MARTINS s'est exprimée au nom de l'Union africaine ; le Groupe Afrique s'est entretenu avec les États membres pour tenter de faire en sorte que davantage de contributions soient versées à l'AMA. Le commissaire a envoyé une lettre circulaire à tous les États membres pour leur rappeler leurs contributions, et la question a également été abordée lors de la réunion des ministres des sports qui s'est tenue en mai à Addis-Abeba.

D É C I S I O N

Il est pris note des contributions des gouvernements et du CIO.

- **6.2 Comptes trimestriels de 2023**

MME CHUNG note que le point porte sur les comptes de l'exercice 2023 jusqu'en juin. Elle ferait une brève mise à jour à ce sujet. Le total des recettes s'est élevé à 39,1 millions de dollars, soit 77 % des recettes budgétisées révisées. Les dépenses totales de fonctionnement ont atteint 41 % du budget révisé. Comme on l'a vu au cours des six derniers mois, il y a eu un retour d'un plus grand nombre d'activités, de réunions et d'événements en personne, notamment le symposium annuel et la réunion du Comité exécutif de mai, à laquelle la majorité des membres et des participants avaient assisté en personne. D'autres activités et réunions prévues avec les parties prenantes ont également eu lieu en personne ou en mode hybride. Au cours des six premiers mois, la plupart des départements avaient dépensé en retard sur leur budget. C'était principalement dû au timing. Les frais de déplacement et les dépenses associées ont été comptabilisés à 1,5 million de dollars, soit environ 100 000 dollars de plus qu'à la même période l'année précédente, mais toujours moins que le niveau d'avant la pandémie à près de 25 %. En fait, c'était beaucoup moins compte tenu de la forte hausse des tarifs aériens cette année-là et l'année précédente. L'amortissement s'est établi à 49 %. Dans l'ensemble, les dépenses en immobilisations ont représenté 41 % du budget révisé, y compris la rénovation du bureau de Montréal. Un excédent net de 18,4 millions de dollars a été enregistré, toujours en raison du calendrier des recettes, qui ont augmenté au premier semestre, alors que les dépenses ont été étalées sur l'ensemble de l'année et davantage vers la fin de l'année. C'était la mise à jour de l'année à ce jour.

D É C I S I O N

Il est pris note des comptes trimestriels de 2023.

- **6.3 Budget révisé de 2023**

MME CHUNG a déclaré que, comme mentionné dans le rapport, le budget révisé de 2023 avait été examiné par les membres du Comité finances et administration, qui avaient approuvé les changements. Elle a présenté quelques-uns des faits saillants. Les recettes totales du budget révisé s'élèvent à 50,8 millions de dollars, soit 620 000 dollars de plus que le budget de 2023. Cela s'explique principalement par les cotisations versées l'année précédente, mais versées cette année-là. Les contributions supplémentaires ont considérablement diminué depuis la pandémie, en particulier pour les fonds reçus pour couvrir le développement de programmes spécifiques en Asie et en Océanie. Les dépenses totales de

fonctionnement ont été révisées à 48,1 millions de dollars, soit une augmentation de 270 000 dollars, ce qui représente une augmentation de moins de 1 % du budget. Cette modeste augmentation devait couvrir, comme nous l'avons déjà mentionné, le retour des réunions et des événements en personne, même si certains étaient encore en mode hybride. Les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de novembre se dérouleront sans le soutien d'un hôte et l'augmentation des prix des billets d'avion et des frais de réunion. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour la mise en œuvre des réformes de la gouvernance, qui se sont poursuivies en 2023. Il y a également eu une augmentation des activités et des projets lancés par le Bureau de la gestion stratégique sous l'égide du Bureau du Directeur général (ODG). Notamment, les travaux avaient commencé en 2023 pour le plan stratégique prévu pour 2025-2029, ainsi que pour les projets entrepris dans les domaines de l'analyse des données et des transformations de l'entreprise. L'excédent total d'exploitation avant éléments hors trésorerie a été révisé à 1,7 million de dollars par rapport à un budget de 1,1 million de dollars, soit une augmentation de l'excédent de 345 000 dollars. Les dépenses en immobilisations, à l'exclusion des rénovations des bureaux de Montréal, ont légèrement augmenté de 60 000 \$ pour atteindre 3 millions de dollars. Comme mentionné en mai, une hausse des coûts de rénovation était prévue, estimée à 3,3 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 14 % par rapport au budget initial. Cela était clairement principalement dû au coût plus élevé des matériaux et aux prix post-pandémiques, et le coût avait également augmenté pendant le projet. Le portefeuille total d'investissements s'élevait à 20 millions de dollars, répartis entre UBS et Lombard, et l'AMA a continué d'investir dans des placements garantis conformément à la politique de non-risque. À la fin du mois de juin, les revenus d'intérêts s'élevaient à 325 000 dollars. Ce sont là les points saillants du budget révisé de 2023.

D É C I S I O N

Il est pris note du budget révisé de 2023.

- **6.4 Projet de budget de 2024**

LE PRÉSIDENT constate que le point est soumis à une recommandation au Conseil de fondation qui en discutera et prendra une décision lors de sa réunion de novembre.

À titre d'information, le Conseil de fondation a approuvé en mai 2022 une augmentation annuelle des cotisations de 8% pour 2023, de 6% pour 2024 et de 6% pour 2025. Ainsi, à la suite d'un processus opérationnel et budgétaire robuste et très approfondi, la direction de l'AMA avait préparé un budget détaillé pour 2024. Elle a présenté quelques-uns des points saillants du projet de budget. Les recettes totales provenant de toutes les sources de financement ont été budgétisées à 53 millions de dollars, dont les contributions du CIO et des autorités publiques ont été proches de 25 millions de dollars chacune. Le reste provenait de Montréal International, soit 2,44 millions, et d'autres revenus provenant de la surveillance de la conformité et des frais de laboratoire. Le total des dépenses de fonctionnement a été budgétisé à 49,8 millions de dollars, soit une augmentation nette de 3 % ou 1,7 million de dollars par rapport au budget révisé de 2023. Des événements importants et majeurs auront lieu en 2024, notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques et la prochaine édition de la Conférence mondiale sur l'éducation en France. Par conséquent, les dépenses ont été budgétisées plus haut pour certains départements clés, soit l'ODG, la mobilisation des sportifs, les contrôles et l'éducation. On s'attendait à une augmentation des activités dans le secteur de la mobilisation des sportifs. Il y aurait un nouveau chef de la mobilisation des sportifs, plus de membres au sein du Conseil des sportifs et du bureau de l'ombudsman. La recherche avait été budgétisée et maintenue à 4,5 millions de dollars. Les affaires juridiques sont restées financièrement stables au cours des dernières années, mais avec une légère augmentation pour 2024. La réserve pour litiges était toujours maintenue à 2 millions de dollars. Les coûts annuels du symposium ont été centralisés dans l'ODG, alors que les années précédentes, ils étaient répartis entre les départements. C'est la raison de l'une des augmentations observées dans l'ODG. De plus, le plan quinquennal, comme mentionné précédemment, avait démarré en 2023, mais une grande partie du travail serait effectuée en 2024. Il y a eu une nette augmentation des dépenses d'investissement pour le déploiement de ADAMS et l'analyse des données. Les coûts de fonctionnement de la réforme de la gouvernance s'élevaient désormais à environ 1,3 million de dollars par an, et cela devait couvrir des ressources supplémentaires, de nouveaux membres et divers organes tels que le Comité d'éthique indépendant, le Conseil des sportifs, le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Au total, 3 % avaient été budgétisés pour les augmentations salariales annuelles du personnel

de Montréal. Les bureaux régionaux étaient soumis à l'inflation et aux réglementations nationales, mais pas sans limites. Le projet de mise à jour du Code mondial antidopage, y compris les huit Standards internationaux, se dérouleront sur 2024 et 2025, avec un coût estimé à environ 1,2 million de dollars, qui serait couvert par l'argent reçu du TAS pour l'affaire RUSADA. Il était également prévu d'utiliser l'argent mis de côté pour les enquêtes pour financer les opérations. Il est donc clair qu'on a demandé à certains départements de prévoir moins de budget pour respecter l'enveloppe budgétaire. Encore une fois, des explications supplémentaires ont été fournies dans la présentation pour expliquer l'augmentation dans divers départements. L'excédent d'exploitation a été budgétisé à 2,2 millions de dollars et, si l'on tient compte des éléments hors trésorerie tels que les amortissements, l'AMA a enregistré un déficit de 1,25 million de dollars. Néanmoins, il s'agit d'une augmentation, d'une amélioration de 700 000 dollars par rapport au budget révisé de 2023. En termes de flux de trésorerie, les flux de trésorerie générés par l'opération ne suffiraient pas à couvrir les dépenses d'investissement de 4,4 millions de dollars. AMA aurait besoin d'environ 1,1 million de dollars du fonds non alloué pour couvrir les dépenses d'investissement et porter l'épuisement de la trésorerie à 686 000 dollars, un niveau plus proche du seuil souhaité de 500 000 dollars. Enfin, l'inflation est restée un sujet de préoccupation. Bien qu'il ait considérablement diminué par rapport à l'année précédente, il est demeuré élevé, ce qui aurait une incidence sur l'augmentation annuelle des cotisations. Un niveau de 3 % avait été prévu pour 2024. Si c'était le cas, la cotisation annuelle passerait de 6 % à 3 %. C'était un élément avec lequel AMA devait composer, et il y avait encore des hauts et des bas pendant qu'elle parlait. Elle espère qu'il restera bas. C'est ainsi que s'est terminée la présentation du projet de budget 2024.

MME MARACINEANU tenait vraiment à exprimer sa gratitude d'avoir pu rester dans les 6% du budget. Elle a beaucoup apprécié le fait que l'AMA prenne en compte les difficultés auxquelles certains pays d'Europe étaient confrontés et a recommandé au Conseil de fondation d'approuver le budget pour 2025. Elle a souligné que l'augmentation des dépenses ne pouvait justifier une nouvelle augmentation des contributions au budget de l'AMA.

M. KEJVAL fait remarquer que le récapitulatif des revenus n'inclut pas la contribution de Sword. De plus, comme les membres le savaient, pendant la Covid, l'AMA avait économisé beaucoup d'argent et il avait été convenu la fois précédente que l'argent serait dépensé pour une dépense d'investissement ponctuelle. Il y avait quelque chose comme 20 millions de dollars. Il a proposé une sorte de plan d'investissement, ce qui serait bon pour l'organisation et bon pour le mouvement sportif. C'était essentiel pour l'organisation elle-même. Le mouvement sportif a pleinement soutenu la recommandation du Conseil de fondation d'approuver le budget 2024 tel que présenté.

M. MUROFUSHI a approuvé le budget 2024 mais a souhaité partager deux commentaires de la région asiatique. Tout d'abord, l'impact de l'inflation de ces dernières années sur le budget est compréhensible. L'une des préoccupations était que les coûts de main-d'œuvre représentaient plus de la moitié des dépenses totales du projet de budget et que la situation financière avait été maintenue et non améliorée. L'AMA a recommandé à l'AMA d'envisager une évaluation et un examen minutieux du plan du personnel lors de l'élaboration du prochain plan stratégique. En outre, le Conseil de fondation n'avait approuvé une augmentation budgétaire que jusqu'en 2025. Il était important pour chaque département de formuler un plan d'affaires avec la situation financière de l'organisation jusqu'en 2026 et au-delà. Enfin, bien sûr, il a félicité l'AMA pour l'accord récemment signé avec Sword pour un financement privé. Il s'est félicité de la situation et s'est réjoui à l'idée de saisir d'autres occasions de stabiliser les revenus de l'AMA à l'avenir.

MME BENNETT a remercié Mme Chung pour les informations incroyablement détaillées fournies concernant le budget 2024. Il est très clair qu'un processus approfondi et analytique a été entrepris et elle n'a pas hésité à approuver le projet de budget pour recommandation au Conseil de fondation. Elle avait toutefois une question concernant un point du budget, qui portait sur l'enjeu stratégique du projet de l'AMA visant à regrouper une quantité croissante de données sur les sportifs dans ADAMS et, par conséquent, à exposer l'AMA à un risque accru pour la sécurité des données. Le budget prévoyait 285 000 dollars, soit environ 0,5 % des dépenses budgétisées liées à la sécurité, et on peut supposer qu'une provision dans le salaire pour les technologies de l'information concernerait les mesures de sécurité. Sa question, de façon constante, était de savoir si cette tolérance en matière de sécurité était suffisante compte tenu du risque et de l'exposition croissants à la protection des données.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu à M. Kejval. La direction verrait comment Sword serait reflété dans le budget qui serait soumis en novembre. M. Kejval avait proposé un plan d'investissement, très probablement à l'aide des fonds non alloués. Cela a été bien accueilli et sera examiné en détail. Potentiellement, l'informatique était un domaine dans lequel il pouvait y avoir des besoins, c'était donc quelque chose que la direction examinerait et qui serait probablement géré par le Comité finances et administration avant de venir au Comité exécutif en septembre 2024. Il pensait qu'il y avait des besoins et que l'argent disponible pouvait être utilisé utilement. La direction se pencherait sur la question.

Il s'est félicité de la remarque de M. Murofushi. L'inflation, comme l'a mentionné Mme Chung, demeurait une préoccupation et l'AMA surveillerait l'impact sur le budget, mais tout le monde était confronté à cet impact. Les coûts de main-d'œuvre étaient également dus à la nature de l'organisation, dans laquelle la majeure partie du savoir-faire reposait sur les personnes qui travaillaient dans l'organisation. Néanmoins, la direction de l'AMA surveillait de très près le maintien du nombre d'employés au niveau le plus raisonnable possible. Cependant, il y avait des besoins et certains d'entre eux avaient été récemment générés par la réforme de la gouvernance. Il était nécessaire d'en tenir compte lorsque l'on examine l'augmentation du nombre de personnes employées par l'organisation. Pour la planification à plus long terme, tout le monde était d'accord. C'est pourquoi, cet après-midi-là, il y aurait une discussion sur le plan stratégique. Il ne pouvait y avoir de plan opérationnel tant qu'il n'y avait pas eu d'accord sur un plan stratégique pour ces années, et c'est le travail qui commençait actuellement pour être adopté en 2024. C'était un travail en cours.

Pour ce qui est de Mme Bennett, elle avait tout à fait raison. Il n'était pas certain que le montant que l'AMA devrait investir pour la sécurité resterait à ce niveau. On lui a dit que les spécialistes de l'AMA étaient à l'aise avec ce qui se passait et que cette composante de l'informatique était principalement sous-traitée à des sociétés de sécurité qui la vérifiaient. Mais l'AMA était très consciente du fait que la menace pourrait augmenter dans le contexte géopolitique actuel. C'est quelque chose dont l'AMA était consciente et qu'elle garderait à l'œil. En ce qui concerne sa question, le projet qu'elle a mentionné ne recueille pas de nouvelles données. En fait, il s'agissait de mieux utiliser les données existantes. Ce n'est pas que l'AMA élargissait le bassin d'information qui s'y trouvait. L'information était déjà là, mais l'AMA essayait en fait de l'utiliser de manière plus intelligente et d'en faire bon usage. C'était un projet très prometteur. Il n'était pas trop préoccupé par la sécurité de cette partie-là. Il était plus préoccupé par la sécurité en général, en ce qui concerne la quantité de données que l'AMA recueillait et qui s'y trouvaient, et sur lesquelles l'AMA avait de l'expérience dans le passé. Ce qu'il voulait dire, c'est que les membres se souviendraient de ce qui s'était passé en 2016 et qu'ils devraient s'en méfier. Cela s'appliquait à tout le monde parce que le maillon faible n'était parfois pas l'infrastructure de sécurité. Il était important de comprendre que l'AMA n'avait jamais eu d'infraction de l'extérieur. La façon dont les choses fonctionnaient était passée par des personnes, des courriels d'hameçonnage sur lesquels quelqu'un qui n'était pas assez prudent cliquait, puis cela créait une entrée dans certaines des données. Encore une fois, l'AMA a beaucoup investi dans l'éducation et dans des séances de formation régulières pour les personnes qui utilisent le système, car le maillon le plus faible était la composante humaine. Il n'y a aucun doute là-dessus, mais il continuera certainement de surveiller.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général et demande aux membres s'ils sont d'accord pour recommander le projet de budget 2024 au Conseil de fondation de l'AMA pour approbation en novembre.

D É C I S I O N

Le projet de budget 2024 sera recommandé au Conseil de fondation de l'AMA pour approbation en novembre.

7. Sportifs

- 7.1 Ombudsman

MME AHRENS s'est rapidement présentée aux membres du Comité exécutif. Elle s'appelle Gaby Ahrens et était une athlète olympique de tir originaire de Namibie. Elle était vice-présidente du Conseil des sportifs, et elle était là ce jour-là au nom de M. Pini, le président du Conseil des sportifs, que les membres avaient rencontré en mai. Le rapport sur les activités du Conseil des sportifs a été fourni, mais elle a tenu à mettre l'accent sur certains aspects du rapport ce jour-là. Au cours des derniers mois, les membres du Conseil des sportifs ont été nommés au sein de divers comités permanents et de travail au sein de l'AMA,

conformément aux réformes de la gouvernance de l'AMA. Elle a tenu à souligner l'importance et l'incroyable valeur du programme de mobilisation des sportifs de l'AMA et du programme d'observateurs indépendants lors des grands événements internationaux. Ces programmes ont donné au Conseil des sportifs l'occasion d'interagir avec les sportifs, d'être visible, de sensibiliser et de promouvoir le sport propre. Bien entendu, les programmes ont fourni des commentaires précieux au Conseil des sportifs et à l'AMA. Elle s'est réjouie d'annoncer que le programme de sensibilisation de l'AMA était actuellement actif à l'approche des Jeux asiatiques de Guangzhou, tout comme le programme des observateurs indépendants. Et l'AMA, en collaboration avec CHINADA, avait un grand kiosque interactif dans le village des sportifs, avec cinq olympiens d'Asie qui se connectaient activement avec les sportifs et faisaient la promotion du sport propre.

De plus, elle a renvoyé les membres aux documents qui avaient été partagés au sujet de la mise à jour de l'ombudsman des sportifs. Le Conseil des sportifs était ravi d'annoncer que le site Web était en ligne et elle souhaitait profiter de l'occasion pour reconnaître le travail accompli par l'ancien président du Comité des sportifs, M. Ben Sanford, et les membres de son comité. C'était une grande victoire pour les sportifs du monde entier.

M. BAUM s'est félicité de ce rapport. Il était très heureux d'apprendre que le Conseil des sportifs était opérationnel, qu'il consultait les sportifs et qu'il se tenait au courant de l'ensemble des réunions de l'AMA. Il semblait que le Conseil des sportifs faisait des progrès à cet égard, mais il voulait simplement souligner l'importance que le Conseil des sportifs soit disponible pour les sportifs, les groupes et les sportifs individuels. Il semblait qu'avec un nouveau site Web, il y aurait probablement une forme ou un mécanisme pour que les sportifs individuels puissent s'adresser au Conseil des sportifs et aussi pour que les groupes de sportifs indépendants demandent des réunions et peut-être établissent une routine pour des réunions régulières avec les principaux groupes de sportifs. Il souhaitait encourager et soutenir ce que faisait le Conseil des sportifs. Il savait qu'il s'agissait d'un vaste monde de sportifs diversifiés et de nombreux sports, mais l'une des raisons pour lesquelles les parties prenantes souhaitaient avoir un nouveau Conseil des sportifs, plus grand et élargi, était de s'assurer qu'il y avait un organisme de sportifs au sein de l'AMA qui pouvait être joint et entendre les sportifs de partout dans le monde. Il a demandé s'il y avait une mise à jour à faire à ce sujet. Le Conseil des sportifs devait s'assurer qu'il existait un mécanisme approprié pour recevoir les commentaires des groupes de sportifs indépendants et des sportifs du monde entier par voie électronique, d'une manière qui pourrait être gérée par le Conseil des sportifs.

MME YANG remercie Mme Ahrens pour sa participation et lui souhaite la bienvenue à la réunion du Comité exécutif. En ce qui concerne ce qu'elle a dit au sujet des Jeux asiatiques, elle savait que beaucoup de gens seraient à Guangzhou et que l'AMA avait un programme très complet pendant les Jeux asiatiques. Elle a donc invité les membres qui ont pu être à Guangzhou au cours des prochains jours à visiter les stands et à consulter les programmes, car leur soutien serait très apprécié et encouragerait les sportifs.

MME MARACINEANU a remercié la Vice-Présidente pour son invitation aux Jeux asiatiques. Elle a également remercié Mme Ahrens pour le rapport et a félicité le Conseil des sportifs pour le travail accompli en matière de droits de l'homme, soulignant le fonctionnement et le rôle du groupe. Elle demande plus d'informations sur le siège vacant au Conseil des sportifs et, en ce qui concerne l'ombudsman, elle demande plus d'informations sur la façon d'éviter une situation de conflit d'intérêts et suggère qu'une sorte de déclaration pourrait peut-être être envisagée.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Maracineanu de son observation, dont la dernière partie sera traitée au titre du point 7.2, même s'il pense que Mme Ahrens répondra à la première partie de la question.

MME AHRENS remercie Mme Maracineanu pour ses questions. La mission du Groupe consultatif des sportifs sur les droits de la personne en matière de lutte contre le dopage était d'évaluer et éventuellement de trouver des moyens de protéger le sport propre, tout en respectant les droits fondamentaux des sportifs. Le groupe de travail était un petit groupe informel composé d'un certain nombre de membres du Conseil des sportifs qui avaient manifesté un intérêt particulier pour le sujet. À ce jour, il n'a pas été jugé nécessaire d'élaborer des termes de référence supplémentaires parce que les membres pensaient que le mandat du Conseil des sportifs couvrait le fait que le Conseil des sportifs pouvait être consulté sur différentes questions ou consulter l'AMA sur différentes questions. Il y avait un cadre qui décrivait la feuille de route, que l'expert gérait. Le groupe s'était réuni une fois pour partager ses expériences et la prochaine réunion était prévue pour octobre.

LE PRÉSIDENT dit que la deuxième question sera traitée au titre du point 7.2.

MME AHRENS fait remarquer que le deuxième point concerne le siège vacant au Conseil des sportifs. Il y a eu un développement depuis la présentation du rapport du Conseil des sportifs. Le membre du Conseil des sportifs en question avait accepté la sanction. Le problème était que la sanction prendrait fin avant l'expiration de son mandat au sein du Conseil des sportifs. Le Conseil des sportifs devra prendre position à ce sujet et cela a été à l'ordre du jour de la réunion du 6 octobre.

M. KAYANGE EMONYI a pris acte du rapport du Conseil des sportifs et a également informé l'exécutif qu'il se félicitait de l'inclusion de M. Pini dans la commission des sportifs du CIO, ce qui renforcerait certainement la collaboration entre les deux commissions. Il savait que cela permettrait d'établir des relations avec d'autres organismes de sportifs. Au sein du CIO, il y avait cinq présidents de comités continentaux des sportifs, le président du Comité international paralympique et le représentant de l'Association mondiale des olympiens, ce qui augmenterait l'engagement et l'implication au sein des différents groupes de sportifs. C'est pourquoi il a souhaité la bienvenue à M. Pini au sein de la Commission en tant qu'agent de liaison.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kayange Emonyi. Avant de passer au point 7.2, il informe les membres que Mme Ahrens a mentionné le kiosque de sensibilisation des sportifs. Il avait visité le stand de sensibilisation pendant les Jeux européens, et il avait été très encourageant de voir combien de sportifs y étaient allés. L'AMA jouissait d'un très bon emplacement à proximité du village olympique et avait pu distribuer des milliers de casquettes et de t-shirts aux athlètes arborant la marque AMA, le slogan de Franc Jeu. C'était vraiment incroyable. Le stand était très fréquenté et il pensait qu'il en serait de même à Guangzhou à l'occasion des Jeux asiatiques.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport concernant l'ombudsman.

- **7.2 Modification du mandat de l'ombudsman**

M. KEMP informe les membres qu'ils ont un document dans leurs dossiers concernant certains changements modestes apportés au mandat de l'ombudsman. Ils se souviendront que le mandat initial a été approuvé en novembre 2021, après quoi le processus de recrutement de l'ombudsman a eu lieu, et que Mme Anna Thorstenson a été nommée plus tôt cette année-là. Depuis, elle avait commencé son travail. Plus tôt ce mois-là, le 5 septembre, le site web d'information de la plateforme du médiateur avait été lancé. En raison de la nomination de Mme Thorstenson, l'AMA a reconnu qu'elle était perçue comme étant en conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne le fait qu'elle était également employée par la Fédération équestre internationale. Par conséquent, l'AMA fournissait, à titre d'information aux membres, les modestes modifications apportées au mandat afin de s'assurer que l'AMA saisisait adéquatement ce conflit d'intérêts potentiel. Il était utile de savoir que le programme antidopage de la FEI était en fait sous-traité à l'Agence de contrôle internationale et que, par conséquent, l'exposition de Mme Thorstenson aux questions antidopage était limitée. Néanmoins, l'AMA a estimé qu'il était impératif d'apporter les changements, étant donné qu'il y avait un problème de perception. Comme je l'ai déjà mentionné, les titres de compétence de Mme Thorstenson justifiaient certainement sa nomination et on estimait que ses avantages l'emportaient sur la perception négative potentielle à l'égard du conflit. Des ajouts ont également été apportés à son contrat afin de régler le conflit d'intérêts potentiel si un sportif équestre se présentait au bureau de l'ombudsman. À l'avenir, il espère que le bureau s'agrandira de manière à ce que tous les cas n'aient pas nécessairement besoin d'être traités par Mme Thorstenson elle-même. Mais, comme il s'agissait d'un projet pilote, il soupçonnait que l'AMA serait en mesure d'apprendre plusieurs choses de la période de 12 mois du projet pilote et qu'il serait donc possible d'examiner plus en détail comment renforcer l'indépendance du bureau à l'avenir. En plus de la modification du mandat, il se fera un plaisir de répondre aux questions de Mme Thorstenson au sujet du document qu'elle a également soumis.

MME AHRENS a fait remarquer que le Conseil des sportifs était tout à fait d'accord, qu'il appuyait la fonction d'ombudsman et qu'il appuyait également les modifications apportées au mandat.

M. KEJVAL s'est dit enthousiaste à l'égard des nouveaux postes, qui visent à aider les sportifs et qui ont été l'un des souhaits des sportifs. Il était très heureux d'avoir des nouvelles des sportifs et qu'ils aimaient ça. Il a demandé à la direction de l'AMA s'il pourrait y avoir une sorte de rapport d'évaluation. Il a souhaité une telle mise à jour de la présentation de l'ombudsman et serait très heureux si l'AMA pouvait mettre davantage l'accent sur la communication avec les ombudsmans locaux car, comme les membres le savent, il y a au moins 15 ombudsmans dans différents pays, principalement liés aux comités nationaux olympiques. Ce serait bien si l'ombudsman de l'AMA pouvait les contacter afin de pouvoir commencer à travailler au niveau national, d'être beaucoup plus proche des sportifs, ce qui serait certainement bénéfique à l'avenir.

M. KEMP remercie M. Kejval pour ses observations. De toute évidence, M. Kejval était bien conscient, en tant que l'un des membres fondateurs du développement du bureau du médiateur lui-même, que l'un des objectifs initiaux du bureau avait été que, lors de son embauche initiale, Mme Thorstenson avait été invitée à commencer à réfléchir à ce à quoi ressemblait le succès, c'est-à-dire au type d'indicateurs de performance qui pourraient être évalués pour voir si le projet pilote méritait d'être renouvelé à l'avenir. Il a pensé que, étant donné que la plateforme de signalement venait tout juste d'être lancée au début du mois, il était nécessaire de lui laisser un peu de temps pour voir le volume de demandes qu'elle recevait. Cependant, il pensait que l'AMA serait en bonne position d'ici les réunions de novembre pour que Mme Thorstenson soit en mesure de rendre compte du volume de demandes qu'elle avait reçues, d'où elles provenaient, mais elle avait également entrepris des travaux pour mieux comprendre où il y avait des services d'ombudsman disponibles dans le monde. Il espérait qu'elle serait en mesure de commencer à tirer parti de son travail pour établir des pratiques exemplaires pour d'autres organisations qui voyaient l'intérêt de mettre en œuvre quelque chose de similaire. Il espère qu'il s'agira d'un catalyseur pour les ombudsmans au niveau national, comme cela a été suggéré. Il pensait qu'il y avait aussi une certaine marge de manœuvre pour que le Conseil des sportifs travaille en coopération avec Mme Thorstenson pour définir certains de ces objectifs et voir ce que l'AMA pourrait faire de plus pour promouvoir le bureau, mais aussi pour s'assurer qu'il servait les sportifs de la manière dont l'AMA l'avait prévu.

M. KAYANGE EMONYI a noté que l'initiative a été très bien accueillie par les sportifs, car elle offrirait des conseils impartiaux et confidentiels en termes de questions antidopage. Il a appuyé le changement de règles et a hâte d'avoir des commentaires en novembre sur la quantité de travail et l'étendue de la portée du site Web qui venait d'être lancé quelques semaines auparavant.

M. MUROFUSHI a noté que le projet d'ombudsman était soutenu par le Conseil des sportifs et que les membres étaient très enthousiastes à ce sujet. Il souhaitait donner quelques conseils ou quelques attentes. À son avis, il s'agissait du rôle le plus important, car il orientait les sportifs vers les ressources appropriées et les tiers plutôt que de résoudre divers problèmes comme le guichet unique. Il s'attend à ce que le projet pilote clarifie le rôle de l'ombudsman, par exemple ce qu'il fait et ce qu'il ne fait pas en fonction de son mandat. Il fallait le ramener au niveau de la CNO et à l'échelle mondiale. À l'avenir, le projet d'ombudsman devrait être maintenu au sein de l'AMA ou des CNO et il devrait y avoir des discussions si l'AMA veut s'étendre à l'échelle mondiale.

LE PRÉSIDENT remercie les membres de leurs observations et suggestions.

D É C I S I O N

Il est pris note de la modification du mandat de l'ombudsman.

8. Conformité

- 8.1 Cas de non-conformité

LE PRÉSIDENT constate que ce point est soumis à une décision. Des mises à jour ayant été faites le 19 septembre, il donne la parole à MM. Gourджи et Haynes.

M. GOURDJI a présenté un résumé des principales activités entreprises par le Comité de révision de la conformité depuis la réunion du Comité exécutif de mai 2023, telles qu'elles figurent au point 8, puis il a enchaîné avec le point 8.1, les cas de non-conformité pour la décision des membres.

Le Comité de révision de la conformité a continué d'interagir avec l'AMA, fournissant des conseils et des orientations indépendants sur les questions de conformité. Depuis le mois de mai, le comité a tenu une

réunion hybride les 24 et 25 août. Cependant, il a été tenu au courant en permanence des activités de suivi de l'AMA et du soutien qu'elle a apporté aux signataires. Lorsque le Comité de révision de la conformité était saisi de cas de ces dossiers, ceux-ci auraient déjà eu amplement l'occasion d'être résolus avec l'aide de l'AMA et, s'ils étaient recommandés pour non-conformité au Comité exécutif, les signataires auraient eu une autre occasion de résoudre les cas de non-conformité en suspens avant la réunion. Les membres ont tous été témoins des révisions apportées à la documentation du Comité de révision de la conformité qui leur a été soumise en vertu de l'article 8.1 pour décision. Les nombreuses mises à jour de ces derniers jours, les procédures de conformité ou les recommandations pour une liste de surveillance étaient en effet un bon signe. À son avis, cela reflétait que le mécanisme mis en place par l'AMA fonctionnait. Cela reflétait le fait que les signataires avaient été très actifs jusqu'au moment de cette réunion, ce qui s'était vu par le nombre de changements intervenus depuis la réunion du mois d'août. Cependant, cela a également reflété le fait que les signataires ont eu le temps de résoudre les problèmes mais, dans certains cas, malheureusement, beaucoup d'entre eux ont commencé tardivement ou ont attendu la dernière minute pour le mettre en œuvre, ce qui pouvait être trop tard dans certains cas. Les cas de non-conformité, bien que regrettables, ont montré que le système et les standards ont permis d'apporter des changements et des améliorations au système mondial.

Il a résumé les activités de conformité qui avaient fait l'objet d'un examen particulier lors de la dernière réunion. En ce qui concerne RUSADA, le Comité de révision de la conformité a continué de recevoir des mises à jour et a suivi de près le plan de surveillance de la réintégration de RUSADA, ainsi que la mise en œuvre de la décision de RUSADA relative à la réintégration. Toutefois, elle a réitéré à l'AMA qu'une fois ses recommandations soumises au Comité de révision de la conformité, elle s'attendrait à ce qu'elles soient étayées par des preuves concrètes recueillies et peut-être par le biais d'une vérification ou d'un examen en personne avant qu'une recommandation ne soit faite au Comité exécutif en tant qu'experts. Le comité avait ensuite examiné la non-conformité critique en suspens résultant de l'audit virtuel de septembre 2022 relatif à la législation nationale, car cela n'avait pas été corrigé dans les délais prescrits. Le Comité de révision de la conformité avait recommandé au Comité exécutif de l'AMA d'imposer des conséquences et des conditions à la réintégration. Les détails sur la mise à jour de RUSADA seront fournis par le Service juridique au point 8.3. Le Comité de révision de la conformité a reçu des mises à jour sur les signataires actuellement non conformes, y compris les ONAD de la RPDC et du Gabon, ainsi que la Fédération internationale de fitness et de culturisme, l'IFBB. Cependant, les progrès n'ont pas été suffisants pour remplir les conditions de la réintégration.

En ce qui concerne l'ONAD ukrainienne, comme les membres le savent, elle disposait d'une procédure de conformité qui avait été suspendue en raison d'un cas de force majeure en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Le Comité de révision de la conformité a continué de recevoir des mises à jour sur les activités du NADC de l'Ukraine et sur les activités de contrôle des sportifs ukrainiens en compétition. Il a été tenu informé des communications en cours entre la NADC et l'AMA et du travail effectué par NADC, en particulier du programme de contrôle qui a continué d'être mis en œuvre dans le cadre d'une approche coordonnée avec les FI et les ONAD. Cela a été fait afin de s'assurer que les sportifs ukrainiens continuent d'être soumis à un solide programme antidopage.

Le Comité de révision de la conformité a été informé de l'état d'avancement de la proposition de révision du standard international pour la conformité au Code des signataires qui ont fait l'objet d'une consultation auprès des parties prenantes et qui devraient demander l'approbation du Comité exécutif lors de sa prochaine réunion.

En ce qui concerne les directives et la surveillance, le Comité de révision de la conformité a continuellement fourni des conseils et supervisé le programme de conformité de l'AMA avec satisfaction, et de plus amples détails étaient disponibles dans son rapport écrit.

Il fera rapport sur les cas de non-conformité mentionnés au point 8.1 de l'ordre du jour. En ce qui concerne les nouveaux cas de non-conformité, plusieurs dossiers ont été déposés au Comité de révision de la conformité pour examen. On pourrait les classer en deux groupes : les dossiers législatifs et les dossiers questionnaire sur la conformité au Code (CCQ). Comme nous l'avons déjà mentionné, le document soumis aux membres vient d'être mis à jour le 19 septembre. Il commencerait par les affaires législatives. Le paragraphe deux du document 8.1 faisait référence à la position de la direction de l'AMA et du Comité

de révision de la conformité sur les cas liés à la législation. Le Comité de révision de la conformité a estimé qu'il était important de rappeler les raisons pour lesquelles l'AMA devait surveiller la législation, étant donné que l'obligation pertinente pour les ONAD d'assurer la mise en œuvre du système juridique conformément au Code était énoncée à l'article 20.5.2. De plus, l'approche avait été suivie et l'a été de façon constante pour les cas dont les membres étaient saisis ce jour-là. Le paragraphe trois décrivait le cas de RUSADA où, à la suite d'un audit virtuel, des incohérences avaient été constatées entre la législation fédérale russe sur le sport et le Code. Étant donné que les modifications conformes au Code n'avaient pas été finalisées et adoptées dans les délais impartis, le Comité de révision de la conformité avait décidé de recommander au Comité exécutif d'approuver l'envoi d'un avis à RUSADA proposant les conséquences et les conditions de réintégration telles que reflétées au paragraphe trois, et en gardant à l'esprit que RUSADA était déjà non conforme.

Le paragraphe quatre traite des nouvelles affaires liées à l'application du Code dans le système juridique des Bermudes, de l'Afrique du Sud, de l'Angola et du Maroc. Les détails de chaque cas se trouvent au paragraphe quatre. En ce qui concerne le CNO angolais et l'ONAD marocaine, des progrès satisfaisants ont été accomplis et des projets d'amendements conformes au Code ont été finalisés, notamment en prévoyant un calendrier d'adoption dans les quatre mois suivant la réunion du Comité exécutif. Par conséquent, le Comité de révision de la conformité a recommandé au Comité exécutif la liste de surveillance du CNO angolais et de l'ONAD marocain avec les conséquences et les conditions de réintégration, telles que reflétées au paragraphe quatre, à appliquer à l'expiration du délai de quatre mois si la non-conformité était toujours en suspens. En ce qui concerne l'ONAD des Bermudes et l'ONAD de l'Afrique du Sud, dans les deux cas, lors de l'évaluation de la documentation soumise dans le cadre du CCQ, il a été porté à l'attention de l'AMA que la législation antidopage en vigueur n'était pas conforme au Code. L'AMA a travaillé en étroite collaboration avec chaque ONAD. Toutefois, les modifications nécessaires n'ayant pas été apportées à la législation, le Comité de révision de la conformité a recommandé au Comité exécutif d'approuver l'envoi par l'AMA d'un avis aux ONAD d'Afrique du Sud et des Bermudes alléguant qu'elles ne respectaient pas le Code et proposant les conséquences et les conditions de la réintégration telles qu'elles sont énoncées dans le paragraphe.

Il résumait les cas de la CCQ. Les détails de ces affaires se trouvent au paragraphe cinq. Les membres notent qu'il y a eu une vague d'activité au cours des deux derniers jours, avec des mises à jour positives, comme le résume la première page du document 8.1. Les ONAD fidjiennes et jordaniennes ont toutes deux achevé leurs mesures correctives et, par conséquent, la procédure de mise en conformité a été clôturée. Quatre autres ONAD, l'Algérie, l'Équateur, la Mongolie et les Philippines, ont fourni la documentation et les plans nécessaires à l'AMA en s'engageant à les mettre en œuvre dans un délai de quatre mois. Par conséquent, grâce à cette information, le Comité de révision de la conformité a été en mesure de modifier sa recommandation au Comité exécutif et a maintenant recommandé qu'ils soient inscrits sur la liste de surveillance avec les conséquences et les conditions de réintégration énoncées au paragraphe cinq à appliquer à l'expiration du délai de quatre mois si la non-conformité était toujours en cours. En ce qui concerne Panam Sports, il y avait deux mesures correctives critiques qui n'avaient toujours pas été mises en œuvre au moment où le Comité de révision de la conformité l'avait examinée, et elles concernaient les tests. Par conséquent, le Comité de révision de la conformité avait décidé de recommander au Comité exécutif d'approuver l'envoi par l'AMA d'un avis à Panam Sports, alléguant qu'elle ne respectait pas le Code et proposant les conséquences et les conditions de réintégration énumérées au paragraphe cinq. En résumé, les décisions du Comité exécutif ont été résumées au premier paragraphe du document ; De plus, il y avait le résumé rapide que les membres avaient suivi sur la diapositive. Voilà qui a mis fin à l'exposé devant le comité. Il se fera un plaisir de répondre aux questions des membres. Il a connaissance d'une question de M. Carr à laquelle il serait heureux de répondre, en donnant une perspective de comité de révision de la conformité, mais il est sûr que M. Haynes sera en mesure de donner une réponse plus détaillée.

M. BAUM a fait un bref commentaire au sujet de Panam Sports et de l'ONAD des Bermudes. Il a compris que Panam Sports travaillait sur la question et qu'il souhaitait que les prochains matchs au Chili ne soient pas perturbés. L'AMA lui avait assuré que l'AMA travaillerait avec Panam Sports pour régler tout problème et que les prochains matchs au Chili ne seraient pas perturbés, et il espérait que les problèmes sous-jacents seraient réglés dans un avenir immédiat. Il a remercié l'AMA d'avoir travaillé de manière constructive avec

Panam Sports. S'agissant de la question des Bermudes, il n'est pas contesté qu'une nouvelle législation est nécessaire, mais il réitère ses observations antérieures selon lesquelles les États-Unis et la CADE ne pensent pas qu'il soit approprié qu'une ONAD soit punie pour l'inaction des gouvernements, des congrès ou des assemblées législatives. Il comprenait le point de vue de l'AMA sur la recherche de points de levier et était prêt à poursuivre la conversation. Néanmoins, il estimait qu'il était important que la cible d'une sanction soit plus proche de celui qui commet l'infraction et non de l'ONAD, et dans ce cas, il pensait qu'il était entendu que rien de ce que l'ONAD avait fait qui était en violation de la lettre ou de l'esprit de l'exigence. Il s'agissait uniquement d'une question gouvernementale, sur laquelle l'ONAD n'avait aucun contrôle.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie M. Gourdji pour son rapport très détaillé. Il s'interroge sur la situation en République populaire démocratique de Corée.

MME MARACINEANU a déclaré qu'elle accueillait également favorablement les explications. Elle aimerait avoir des explications plus précises à l'avenir sur la nature et la gravité de la non-conformité identifiée afin de permettre au Comité exécutif de prendre une décision sur les propositions.

DR SANGENIS s'est félicitée de ce rapport. En tant que personne originaire des Amériques, elle a tenu à souligner les énormes difficultés politiques que l'Équateur a traversées. En dépit de cette situation, elle a été informée que l'ONAD avait fait un excellent travail en matière de distribution des tests et d'évaluation des risques. Avec un peu de chance, l'ONAD règlera la situation. En ce qui concerne Panam Sports, elle était un peu inquiète à ce sujet et voulait s'enquérir de la situation réelle concernant les prochains Jeux panaméricains. Elle réfléchissait à tout ce qui devait être fait pour résoudre la situation avec Panam Sports. Elle s'attendait à ce que les Jeux panaméricains soient couronnés de succès.

M. MUROFUSHI a pris note des récentes mises à jour positives, mais il est regrettable et surprenant qu'en même temps, un certain nombre de recommandations de non-conformité aient été soumises, en particulier avec les Jeux Olympiques qui se dérouleront à Paris l'année suivante. Il y avait une chance qu'aucun drapeau ne soit hissé dans les compétitions. C'est la situation actuelle. Au nom des gouvernements, il a voulu faire référence à la mise en œuvre du Code dans chaque système juridique, qui est légèrement différente. Il a réitéré que la législation d'amendement nécessitait beaucoup de temps, de discussions et de procédures, et que ces procédures et ces circonstances variaient d'un pays à l'autre. Les règles actuelles donnaient des délais généraux pour les mesures correctives, quelle que soit l'origine, la non-conformité ou les circonstances, et ces délais étaient souvent trop courts pour les cas, qu'ils soient juridiques ou liés aux systèmes. Pour remédier à ces questions, il s'attend à ce que des discussions soient menées dans le cadre de la mise à jour du Code, y compris la possibilité d'assouplir les règles en tenant compte des circonstances de chaque cas particulier. Chaque système juridique était un peu différent, ce qui compliquait les choses. Il appuie néanmoins les décisions du Comité de révision de la conformité.

M. GOURDJI a fait allusion à ce que M. Murofushi vient de mentionner, ainsi qu'à ce que M. Carr a soulevé tout à l'heure. Il pourrait nous en dire un peu plus sur le point de vue du Comité de révision de la conformité. Les deux questions sur la législation et le nombre de cas de non-conformité étaient de bonnes questions à poser et le Comité de révision de la conformité avait posé des questions similaires à l'AMA lorsque ces cas législatifs avaient été soulevés. Il était bon de considérer combien de projets de règlements ont été examinés par l'AMA avec d'excellents résultats pour les deux parties. Par exemple, depuis la réunion de mars du Comité de révision de la conformité jusqu'à la réunion d'août, un total de 139 projets ont été reçus et examinés par l'AMA, et ont inclus une assistance individualisée non seulement pour ceux qui sont en procédure de conformité ou qui ont fait l'objet d'une action corrective, mais aussi pour les autres signataires qui ont consulté l'AMA avec leurs projets. Le Comité de révision de la conformité l'avait demandé par le passé, et l'AMA s'y était conformée en étant proactive, en offrant des webinaires sur le sujet, ainsi qu'une assistance virtuelle ou en personne. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il a fallu que les signataires s'arrangent pour partager les projets sur lesquels ils travaillaient avec l'AMA à un stade précoce. Cela permettrait de s'assurer que le projet proposé était conforme au Code avant qu'il ne passe au processus de promulgation. Ainsi, même si les membres ont vu un certain nombre de cas devant eux, ils ont dû garder à l'esprit le nombre d'autres qui avaient été examinés et qui avaient été modifiés avec succès grâce à la consultation de l'AMA, peut-être parce qu'ils l'avaient fait longtemps à l'avance, qu'ils avaient assisté aux webinaires, qu'ils avaient demandé de l'aide et qu'ils avaient été proactifs dans leur collaboration avec l'AMA.

M. HAYNES remercie les membres pour leurs questions et observations. Il essaiera de reprendre un certain nombre de points qui ont été soulevés sans chercher à reproduire ce que M. Gourджи vient de dire. Premièrement, il est important de réaffirmer que la législation n'est pas une condition préalable à la mise en œuvre du Code. Dans la plupart des cas, les règles antidopage étaient suffisantes. Cependant, il savait qu'un petit nombre de pays mettaient en œuvre le Code entièrement par voie législative, et l'AMA a toujours travaillé en étroite collaboration avec ces pays, en particulier lorsqu'un nouveau Code entrait en vigueur. Mais, pour les pays qui ont décidé d'introduire une législation, il était fondamental que la législation soit conforme au Code. Dans les pays où il existe une combinaison de lois et de règles antidopage, si la législation n'est pas conforme, cela pourrait miner ces règles antidopage et causer des contestations judiciaires dans ce pays. La mise en place d'une législation conforme dans ces situations était donc un objectif fondamental de l'AMA en termes d'harmonisation des règles et du programme antidopage à travers le monde. Par conséquent, il était nécessaire d'être en mesure d'appliquer des cadres législatifs conformes, qu'il s'agisse de règles, de lois ou d'une combinaison des deux. Et, comme les gouvernements n'étaient pas signataires mais que les ONAD l'étaient, cela ne pouvait vraiment se faire que par l'intermédiaire des ONAD, qui assumaient les obligations, et cela ne pouvait donc pas être une excuse pour eux de dire qu'il y avait eu un manquement à ces obligations à la suite d'un acte ou d'une omission d'un tiers. C'était le cas non seulement pour la législation, mais aussi pour d'autres obligations du Programme mondial antidopage. Il a compris qu'il s'agissait d'un domaine très complexe et que chaque pays pouvait adopter une approche différente. Il n'y avait pas de façon unique de présenter une législation, mais l'AMA a fourni beaucoup de ressources, des ressources dédiées pour aider à guider les ONAD et les autorités publiques tout au long du processus. Et, comme M. Gourджи vient de le dire, il y a eu de nombreux exemples où ce processus s'est déroulé sans intervention de conformité. À ce moment-là, l'AMA soutenait environ 37 ONAD et pays dans ce processus et moins de la moitié d'entre eux étaient impliqués dans une intervention de conformité. Mais, lorsque l'AMA a eu ces problèmes et a identifié ces non-conformités, comme les cas que les membres ont vus devant eux, c'était généralement lorsque des lois non conformes étaient portées à l'attention de l'AMA dont elle n'était pas au courant ou qu'une nouvelle législation était adoptée sans examen approfondi par l'AMA et souvent présentée après son adoption lorsqu'il a été constaté qu'il n'était pas conforme. Pour éviter de telles situations, la position a toujours été claire : tout d'abord, que les pays examinent réellement si une législation est nécessaire, surtout s'ils réfléchissent à une nouvelle législation et s'ils ont déjà des règles antidopage conformes. Cependant, si un pays décidait qu'il avait besoin d'une loi, l'AMA recommandait toujours qu'elle s'engage auprès de l'AMA dès le début du processus, qu'il s'agisse de modifier la législation existante ou d'en élaborer une nouvelle, et qu'elle s'en tienne à une loi générale afin de ne pas répéter ou contredire les règles antidopage. Plus c'était général, cela signifiait que, lorsque l'AMA aurait un nouveau Code comme en 2027, l'AMA n'avait pas besoin d'être mise à jour parce qu'elle n'entrait pas dans les détails des exigences du Code; c'était plus général et de haut niveau. Cela a donné aux membres une vue d'ensemble de la position de l'AMA. Il souhaite revenir sur les questions que M. Carr a soulevées au début de la réunion. Bien qu'il n'y ait pas de cause évidente, ce que l'AMA a constaté récemment, c'est que, dans le cadre de l'exercice de la CCQ, un certain nombre d'ONAD qui ont rempli ce questionnaire ont identifié et présenté certaines lois existantes qui, une fois qu'elles l'ont examinée, ont été jugées non conformes. Comme M. Gourджи l'a mentionné, un certain nombre de ces cas ont été portées devant les membres. Plus récemment, l'AMA a vu des pays de certaines régions chercher à introduire une législation. Mais, malheureusement, encore une fois, ce que l'AMA a constaté, c'est qu'il a parfois été adopté sans que l'AMA puisse l'examiner pour s'assurer qu'il était conforme au Code. Mais, comme l'a dit M. Gourджи, encore une fois, l'AMA a organisé un certain nombre de webinaires. Il y a eu beaucoup de travail régional avec les bureaux régionaux de l'AMA et les différents pays pour essayer d'éviter de telles situations. Cela a donné aux membres une idée des causes. En ce qui concerne les leçons, une grande partie de cela s'est inscrite dans le processus de mise à jour Code. Comme il s'agissait d'une mise à jour, il ne s'attendait pas à un grand nombre de changements, ce qui, espérons-le, garantirait que le processus de Code 2027 et la mise à jour des règles et de la législation antidopage seraient beaucoup plus efficaces qu'auparavant. L'AMA fournirait également cette aide ciblée au petit nombre de pays qui n'ont en fait mis en œuvre le Code que par voie législative.

En ce qui concerne les autres points qui ont été soulevés, il savait que Panam Sports avait été mentionné, ainsi que l'impact qu'une telle déclaration pourrait avoir sur les jeux. Il avait fourni aux membres les conséquences, qui concernaient en grande partie l'impossibilité pour les représentants de Panam Sports

de faire certaines activités. Il y avait une conséquence qui ferait que le programme de test serait supervisé par un Tiers. Mais, comme l'a dit le membre de la région, le travail se poursuit. Il y avait eu beaucoup de travail au cours des deux derniers jours et Panam Sports avait le temps et les ressources nécessaires pour résoudre le problème dans les prochains jours, bien avant la manifestation. L'AMA continuerait à soutenir les Jeux panaméricains à ce sujet pour s'assurer que la manifestation se déroule avec succès. Il espère avoir répondu à certaines des questions et des commentaires qui ont été soulevés. Il n'a pas tout à fait été en mesure d'entendre la question sur la RPDC. Peut-être pourrait-on le répéter pour qu'il puisse s'en occuper.

LE PROFESSEUR ERDENER a fourni quelques renseignements obtenus de son collègue de la Corée du Nord.

M. HAYNES a déclaré que l'AMA avait travaillé en étroite collaboration avec la RPDC, et qu'elle s'était montrée très engagée et réactive. Tous les commentaires de l'AMA ont toujours été pris en considération. Il n'y avait que quelques conditions de réintégration que l'AMA surveillait et la direction de l'AMA tenait le Comité de révision de la conformité informé et à jour sur les progrès. Il espérait que cela répondait à la question.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a dit qu'il serait très difficile de résumer, mais qu'il s'agissait de la législation et du fait que lorsqu'un certain nombre de changements intervenaient dans les règles, cela ne devrait pas avoir d'incidence sur la législation afin que ces pays n'aient pas à réviser leur législation trop fréquemment. Reprenant les commentaires de M. Haynes selon lesquels cela ne serait possible que si la législation restait générale, qu'elle pouvait donc être révisée tous les six ans, et même dans ce cas, cela n'était peut-être pas nécessaire, et n'entraînait pas trop dans les détails parce qu'on ne pouvait pas geler la lutte contre le dopage parce qu'il n'était pas possible de réviser la législation, ce qui ne serait pas productif pour le système et conduirait à une inégalité totale de traitement entre les sportifs. Ce serait tout simplement le contraire de ce que le système a essayé de réaliser au cours des 20 dernières années et de ce que nous avons promis aux sportifs. Il pense donc que si une législation est nécessaire dans certains pays, ceux-ci doivent trouver un moyen d'adapter régulièrement une partie technique de leur législation.

LE PRÉSIDENT a fait un petit commentaire, parce que l'AMA a entendu en permanence les mêmes arguments du côté du gouvernement. Certains d'entre eux ont dit qu'ils n'avaient pas assez de temps pour mettre en œuvre les règles et modifier la législation. Il a rappelé que le Code était entré en vigueur le 1er janvier 2021. Nous étions presque en 2024. Le problème avec certains pays, c'est qu'ils ignoraient l'AMA depuis longtemps, et qu'il fallait parfois prendre des mesures spéciales pour les réveiller, et c'est ce que faisait l'AMA. Il n'a pas cru à l'argument selon lequel il n'y avait pas eu assez de temps pour mettre en œuvre les règles et les adapter au Code.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Code mondial antidopage dans le cadre juridique de l'Agence antidopage russe, RUSADA, qui n'était actuellement pas conforme, les membres ont-ils accepté la proposition d'envoyer à RUSADA une mise en demeure imposant les conséquences et les conditions de réintégration détaillées dans le document ?

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Code dans les affaires du cadre juridique autres que RUSADA, les membres ont-ils accepté la proposition de l'AMA d'envoyer une mise en demeure alléguant qu'ils n'étaient pas conformes au Code mondial antidopage et à l'ensemble des Standards internationaux aux signataires suivants et imposant les conséquences et conditions de réintégration détaillées dans le document du Comité exécutif aux signataires suivants : L'Autorité nationale antidopage des sports des Bermudes, l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage, l'ONAD sud-africaine, et d'ordonner à l'AMA de fournir une liste de surveillance de quatre mois à compter du 22 septembre 2023 pour corriger les non-conformités en suspens, faute de quoi, conformément à l'article 8.4.5 du Standard international pour la conformité au Code des signataires, l'AMA enverrait automatiquement aux signataires suivants une mise en demeure alléguant la non-conformité et proposant les conséquences et les conditions de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité détaillées dans le document du Comité exécutif : le Comité national olympique angolais et l'ONAD marocaine ?

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes antidopage par le biais du questionnaire sur la conformité au Code, les membres ont-ils accepté d'approuver l'envoi par l'AMA d'une mise en demeure

alléguant qu'ils n'étaient pas conformes au Code ou aux Standards internationaux au signataire suivant et imposant les conséquences et conditions de réintégration détaillées dans le document : Pan American Sports Organization, et d'enjoindre à l'AMA de fournir des listes de surveillance de quatre mois à compter du 22 septembre 2023 pour corriger les non-conformités en suspens, faute de quoi, conformément à l'article 8.4.5 de la Standard international pour la Conformité au Code des Signataires, l'AMA enverrait automatiquement aux signataires suivants une mise en demeure alléguant la non-conformité et proposant les conséquences et les conditions de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité détaillées dans le document du Comité exécutif : l'ONAD algérienne, l'ONAD équatorienne, l'ONAD mongole et l'ONAD des Philippines ?

D É C I S I O N

Les cas de non-conformité proposés sont approuvés.

- 8.2 RUSADA TAS

M. WENZEL dit qu'il présentera un bref rapport parce que la situation n'a pas évolué de manière significative depuis la réunion précédente. Il y avait un rapport au point 8.2 dans les dossiers des membres. Bien entendu, RUSADA ne s'est pas conformée à la décision du TAS, ce qui est distinct, bien sûr, de la question de la législation fédérale qui venait d'être traitée, mais elles étaient liées en ce sens que, tant que la question de la législation fédérale n'avait pas été résolue, RUSADA ne pouvait pas être rétablie en ce qui concerne la non-conformité résultant de la décision du TAS. Il y avait ce lien entre eux. La direction de l'AMA a continué d'évaluer la satisfaction ou non des différents critères de réintégration énoncés dans la sentence du TAS, portant non seulement sur les paiements et les aspects financiers, mais aussi sur la question de savoir si les conséquences avaient été respectées ou non par RUSADA au cours de la période de deux ans, si RUSADA avait coopéré en termes d'enquêtes et, bien sûr, si RUSADA avait coopéré en termes d'enquêtes et, bien sûr les questions liées à l'indépendance de RUSADA et à la non-ingérence des autorités dans les activités de RUSADA. C'est ce qui est indiqué au point 8.2 du document. Mais l'opinion qui avait été formulée, du moins à ce stade, par le groupe de travail ou la délégation du groupe de travail de l'AMA qui examinait la réintégration de RUSADA, était que, en particulier, afin d'évaluer si les critères de réintégration liés à l'indépendance étaient remplis ou non, il était très probable qu'une visite en personne ou une vérification d'inspection serait nécessaire afin d'évaluer correctement les critères d'indépendance. La nécessité d'une vérification en personne, par opposition à une forme quelconque d'évaluation virtuelle, a été soulignée en particulier par les membres du personnel du Service des renseignements et des enquêtes qui siégeaient à ce groupe de travail ou à ce sous-comité du groupe de travail. La nécessité d'une visite en personne a également été approuvée et appuyée par le Comité de révision de la conformité et, de mémoire, a également été avancée par les membres du Comité exécutif. Il s'est souvenu que Mme Wells avait fait cette remarque lors d'une des récentes réunions. C'était la situation actuelle et il n'était pas facile d'envisager une résolution imminente de la question, mais bien sûr, un audit en personne à ce moment-là, compte tenu de la situation politique, présentait certaines difficultés et c'étaient des difficultés que l'AMA devait considérer. Il avait dit que la nécessité d'une action immédiate était quelque peu réduite par le fait que, tant que la question relative à la législation fédérale n'était pas réglée, il ne pouvait être question de la réintégration de RUSADA dans le cadre de la sentence du TAS dans quelque manifestation que ce soit.

Le deuxième aspect du document était lié aux cas LIMS, et il avait généralement fait le point sur les progrès accomplis. Les membres constateraient une fois de plus à partir du tableau que des progrès continuaient d'être réalisés. En particulier, des sanctions ont continué d'être prononcées à l'égard des affaires découlant de l'opération LIMS. Le nombre de sanctions depuis mai de cette année-là est passé de 187 à 213. Cela représentait environ un quart du nombre total de cas potentiels ayant donné lieu à des sanctions. Il y en avait encore 68 qui avaient été revendiquées et qui étaient en instance. La grande majorité des cas qui ont été présentés, comme les membres peuvent également le constater à la table, ont donné lieu à des sanctions. Inévitablement, d'autres sanctions seront imposées dans les mois à venir. Il y avait encore 149 cas qui faisaient l'objet d'une enquête. L'AMA a continué d'aider les OAD compétentes à tous les niveaux en termes d'enquête, de mise en accusation, de poursuites, avec l'appui du Département des renseignements et des enquêtes et de l'AMA, le cas échéant, a également porté les affaires devant le TAS et a obtenu gain de cause dans toutes les affaires, tant contre au moins une fédération internationale que

plus récemment, des affaires intentées contre les décisions de RUSADA ou les décisions du tribunal de RUSADA. Les plus perspicaces parmi les membres ont peut-être remarqué qu'entre mai et août, le nombre de cas où aucune violation des règles antidopage n'avait été imposée était passé de 14 à 12, et cela parce que certaines décisions de non-violation des règles antidopage ou d'acquiescement avaient été annulées par le TAS et que des sanctions avaient été imposées.

La dernière chose qui n'a rien à voir avec l'article a été communiquée publiquement par le Tribunal arbitral du sport : l'audience de quatre jours dans l'affaire Kamila Valieva aura lieu la semaine suivante, à partir de mardi. Il quittera les lieux peu de temps après cette réunion afin d'assister à cette audience, comme cela avait été rendu public par le Tribunal arbitral du sport. L'AMA réclamait une sanction de quatre ans contre l'athlète et la disqualification des résultats après la violation des règles antidopage.

M. BAUM remercie M. Wenzel pour son excellent rapport. Il s'est félicité de la gestion rigoureuse de la décision du TAS, qu'il a reconnue comme une tâche difficile et importante. De plus, les gouvernements tiennent à réitérer les commentaires précédents selon lesquels, si et quand l'AMA déterminerait la nécessité de rétablir RUSADA, les gouvernements auraient besoin d'un avertissement suffisant et d'une analyse détaillée afin de communiquer efficacement la décision aux hauts fonctionnaires et au public. Au cœur de cette information se trouveraient les détails relatifs à la surveillance continue pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'autres violations après la réintégration. En outre, il a demandé à l'AMA et à ses collègues du CIO de continuer à travailler pour s'assurer que, lorsque des sportifs russes neutres participent aux Jeux olympiques, ils soient soumis au même régime de tests rigoureux que les autres sportifs d'élite. Il était préoccupé par le fait qu'il n'y avait pas de système antidopage suffisamment rigoureux pour les sportifs russes neutres, compte tenu du temps écoulé sans que RUSADA ne se conforme à la loi et malgré les efforts sincères déployés. Par le biais du groupe de travail sur les contrôles pré-Jeux olympiques ou par d'autres moyens, il devrait y avoir une norme minimale pour tous les sports pour Paris, les Jeux olympiques et paralympiques. Il s'agissait d'un sujet particulièrement important dans le cas de la Russie, car il est apparu qu'un nombre important de sportifs russes neutres pourraient ne pas être suffisamment soumis aux contrôles de l'ITA ou de l'IF.

MME WELLS a réitéré l'appui de l'Océanie à la proposition d'une vérification en personne lorsque la sécurité le permettra. Elle a apprécié les commentaires qui viennent d'être faits selon lesquels l'AMA se penchait sur la question. Elle a également indiqué que l'Océanie continuait de soutenir l'AMA et a simplement insisté pour que toutes les parties prenantes aient la certitude que le système russe était véritablement réformé et que toutes les conséquences avaient été respectées avant que l'AMA n'autorise leur réintégration.

M. WENZEL prend note des observations formulées par M. Baum et Mme Wells. Bien entendu, les décisions prises par la direction de l'AMA de recommander la réintégration au Comité de révision de la conformité seraient ultimement soumises au Comité exécutif. Ce serait bien détaillé et la communication était bien sûr un aspect clé.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport concernant RUSADA et TAS.

9. Santé, médecine et recherche

- 9.1 Liste des interdictions 2024

LE PRÉSIDENT note qu'il y a plusieurs points à trancher. L'une d'entre elles était la Liste des interdictions de 2024. Avant de donner la parole au professeur Rabin, il a invité le professeur Engebretsen à faire le point sur les activités dans les domaines de la santé, de la science et de la médecine.

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN a salué les membres d'Oslo, en Norvège. Il a fait un commentaire introductif de deux minutes avant que le professeur Rabin ne fournisse plus de détails. Le Comité Santé, médecine et recherche était composé de 12 médecins expérimentés de Comités nationaux olympiques, d'académiciens expérimentés ayant une formation en médecine du sport, ainsi que de médecins expérimentés des fédérations internationales, des ONAD, de l'IPC, d'anciens athlètes olympiques, etc. Les tâches du comité sont les suivantes : examiner la liste des interdictions du comité de liste, choisir les bénéficiaires de subventions parmi un grand nombre de candidats et discuter et proposer le programme de

recherche de l'AMA, en plus d'étudier et de discuter des résultats de la recherche ainsi que de superviser la pratique de l'AUT dans le monde. Les principaux messages de ce matin-là étaient, numéro un de la Liste des interdictions, que le tramadol devait être interdit en compétition à partir de janvier 2024. Il s'agissait d'un analgésique très prescrit par les médecins et ils avaient eu un an pour se préparer à la nouvelle réglementation, tout comme la procédure avec les corticostéroïdes de l'année précédente. Grâce au programme de recherche, grâce à l'augmentation des fonds, il a été possible de retrouver un certain potentiel de recherche dans le domaine du DBS et de la détection du dopage génétique. Le professeur Rabin fournirait les détails. L'AMA disposerait de nouvelles procédures de subventions de recherche, plus dynamiques et plus faciles à appliquer pour les chercheurs et à recevoir une réponse plus rapide. Enfin, lors de la réunion du Comité santé, médecine et recherche, les présidents des différents groupes consultatifs d'experts ont fait une mise à jour sur les points importants abordés par les groupes d'experts au cours des 12 derniers mois. Les présidents des groupes d'experts de la science et de la médecine ont insisté sur le temps que prend le rôle de président, en particulier pour le groupe de travail de laboratoire et le groupe de travail d'AUT et, au moment du changement de présidence, qui est en cours, la charge de travail élevée et les tâches inhérentes à ce poste devraient être bien comprises par les successeurs.

LE PROFESSEUR ERDENER s'est félicité de ce rapport bref mais détaillé. Sa question portait sur une réunion de consensus. Y a-t-il eu des mises à jour à ce sujet ? Le mouvement sportif a fortement soutenu l'idée et elle pourrait se tenir à la Maison olympique.

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN répond que le comité est en discussion avec l'AMA au sujet de la tenue d'une réunion de consensus sur ce qui se fait actuellement. Un peu de temps serait nécessaire pour discuter des problèmes futurs et actuels. On espérait que la combinaison des ressources du CIO et de l'AMA permettrait la tenue d'une réunion de consensus en 2024 ou 2025. C'est ce sur quoi nous travaillons actuellement.

LE PROFESSEUR RABIN a guidé les membres à travers les modifications proposées à la Liste des substances et méthodes interdites de 2024 au nom du Groupe consultatif d'experts sur la liste des interdictions et du Comité santé, médecine et recherche. Les membres verraient à l'écran l'ébauche de la Liste des interdictions avec les principaux changements marqués. Il s'est référé à la page quatre du document, qui traitait des substances non approuvées. Deux exemples ont été ajoutés à la liste S0. Tout d'abord, le 2,4-dinitrophénol, qui était une substance ancienne qui avait été créée en 1930. Il s'agissait d'une substance illégale qui n'avait jamais été approuvée en tant que médicament approprié. La substance apparaissait régulièrement et était utilisée par certains sportifs pour perdre du poids. Il avait été ajouté à titre d'exemple dans S0 et deux autres substances qui étaient des activateurs de troponine, agissant sur la protéine du muscle, qui n'étaient couvertes en tant que mécanisme nulle part ailleurs, et qui avaient été vues comme étant en cours de développement. Les experts étaient d'avis que ces substances devaient être interdites.

À la page cinq de la liste, la section sur les agents anabolisants S1, trois exemples ont été ajoutés. Comme les membres le savaient, il s'agissait d'une section très importante de la liste, car plus de 40% des résultats d'analyse anormaux signalés par les laboratoires concernaient des stéroïdes anabolisants. Ainsi, 11b-méthyl-19-nortestostérone et diméthandrolone, ainsi que la trestolone ont été ajoutés à titre d'exemples à la liste. Ils avaient déjà été interdits auparavant en tant que stéroïdes anabolisants, mais ils avaient été ajoutés par leur nom parce qu'ils apparaissaient sur Internet et aussi dans certains compléments alimentaires.

À la page huit, la section S2 sur les hormones peptidiques et leurs facteurs de libération, il se souvient d'avoir prédit devant le Comité exécutif, il y a près de 20 ans, que l'AMA assisterait à une explosion des peptides, et c'est actuellement une réalité. Cette section a été réorganisée et quelques exemples ont été ajoutés. En particulier, la kisspeptine a été ajoutée comme exemple de peptides libérant de la testostérone, ainsi que deux autres, le tétracosactide et la capromoréline, qui ont été ajoutés à titre d'exemples dans différentes sections de S2.2, les hormones peptidiques et leurs facteurs de libération. Il y avait beaucoup de facteurs de libération qui sont des peptides modifiés ou des fractions de peptides et ils devaient être pris en compte dans la Liste des interdictions.

En passant à l'article S4 à la page 11 de la Liste des interdictions, les membres constatent qu'une nouvelle catégorie de substances a été ajoutée à l'article S4.4 qui est liée aux autres substances. Ils ont

été répertoriés comme modulateurs métaboliques, car ils modifient le métabolisme des organes ou des cellules pour améliorer potentiellement les performances, soit liées au métabolisme énergétique comme le métabolisme du glucose ou le métabolisme des lipides. Des agonistes ont été ajoutés et ces substances ont pu être observées notamment dans certains compléments alimentaires ou vendues sur certains sites Internet. C'est la raison pour laquelle cette catégorie a été ajoutée.

Pour continuer à la page 12, section S5 sur les diurétiques et les agents masquants, il ne s'agissait que d'un élément de présentation parce que certains intervenants avaient mentionné que la section s'intitulait « diurétiques et agents masquants » ; Mais, en fait, les agents masquants étaient auparavant arrivés en premier dans l'ordre de présentation et les diurétiques après, ils avaient donc simplement été inversés.

En continuant à la page 13, il y a eu un changement important qui était en fait une réaction à certains des commentaires reçus des intervenants, et il avait été discuté l'année précédente lorsque la Liste des interdictions de 2023 avait été présentée. Les experts avaient proposé que le don de plasmaphérèse, où seule la fraction liquide du sang est extraite et les globules rouges sont réinjectés dans le corps, devienne une méthode autorisée. Comme les membres le comprendront, plusieurs produits sanguins extraits du plasma sont extrêmement utiles comme agents thérapeutiques. Les experts ont donc estimé que si la plasmaphérèse était effectuée dans des centres de prélèvement agréés, des centres de prélèvement certifiés, elle devrait être approuvée car il n'y avait pas d'impact direct sur les variables sanguines telles que mesurées dans le Passeport biologique de l'athlète.

Pour continuer à la section S6 de la page 15, il y avait un nouvel exemple de stimulant qui avait été ajouté, la 2-phénylpropan-1-amine, qui était un stimulant qui apparaissait à nouveau dans certains compléments alimentaires. Il avait été considéré comme interdit, mais comme il était de plus en plus vu, il avait été jugé important de l'ajouter à titre d'exemple, dans le cadre de la communication et de l'éducation que l'AMA pouvait également fournir aux sportifs et à leur entourage. Il y avait une exception : toujours à la page 15, la tramazoline, qui n'était qu'un autre dérivé de l'imidazole qui avait été ajouté à titre d'exemple à la Liste des interdictions.

Comme l'a mentionné précédemment le professeur Engebretsen, le tramadol a été ajouté à la section S7. Il avait été décidé exactement un an auparavant, afin d'avoir suffisamment de temps pour informer non seulement les sportifs mais aussi la communauté médicale que le tramadol serait interdit à partir du 1er janvier 2024. C'est ainsi que se sont conclus les principaux changements apportés au projet de Liste des interdictions pour 2024.

Le programme de suivi doit également être approuvé par le Comité exécutif. Il n'y a eu que quelques changements mineurs. Pour les agonistes bêta-deux, la surveillance en cours et hors compétition avait été supprimée parce que l'AMA collectait actuellement les informations dont elle avait besoin et qu'il était assez rassurant maintenant que l'AMA disposait de toutes les informations, en particulier à des niveaux très bas inférieurs au niveau minimum de signalement. En ce qui concerne les stupéfiants, il a été proposé d'ajouter deux substances. On craignait qu'avec l'ajout du tramadol, certains sportifs ne passent à d'autres opiacés. Il était donc important de maintenir la surveillance de la dihydrocodéine et du tapentadol, et c'est ce qui a été proposé dans le programme de surveillance 2024. Enfin, les membres verraient peut-être avec intérêt que le sémaglutide a été ajouté. Cette molécule, également connue sous le nom de marque Ozempic, a fait l'objet de nombreuses publicités dans de nombreux pays. L'Ozempic, un agoniste du GLP-1, s'est avéré très utile pour les patients diabétiques, mais aussi préoccupant d'un point de vue antidopage, notamment parce qu'il permet un très bon contrôle du poids. L'AMA savait que, dans certains sports en particulier, le contrôle du poids pouvait être un problème. Il y aurait certainement d'autres substances à venir dans cette catégorie si l'AMA voyait que ces substances pourraient être utilisées à mauvais escient à des fins de dopage. C'est ainsi que s'est terminée la présentation des modifications proposées à la Liste des interdictions et au Programme de surveillance, qui doivent être adoptées par le Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils approuvent le Standard international pour la Liste des interdictions de 2024, y compris le Programme de surveillance pour 2024.

D É C I S I O N

La proposition de Liste des interdictions et de programme de surveillance pour 2024 est approuvée.

- 9.2 Projets de recherche annuels 2023

LE PROFESSEUR RABIN a guidé les membres à travers les projets de recherche proposés à l'approbation du Comité exécutif. En 2023, l'AMA a reçu un total de 76 demandes de subvention dans trois segments différents. Pour le premier, l'appel annuel, 54 projets ont été soumis, puis il y a eu deux appels spéciaux de projets, l'un sur les taches de sang sec, qui, comme les membres le savent, est une méthode qui a été mise en œuvre et sur laquelle l'AMA travaille toujours pour élargir la liste des substances qui peuvent être testées avec cette méthode et aussi le dopage génétique. Les membres ont beaucoup entendu parler du dopage génétique et il y a eu un appel cette année pour consolider la position actuelle sur la détection du dopage génétique. Ces 76 projets ont été examinés, comme toujours, d'abord par les experts indépendants, puis par le Groupe de travail sur l'examen scientifique des projets de l'AMA, avant que les recommandations ne soient examinées par le Comité de santé, médecine et recherche sous la présidence du professeur Engebretsen. Cela avait été fait à la fin du mois d'août et au tout début du mois de septembre. Si l'on examine les recommandations du Comité santé, médecine et recherche, 30 projets devaient être approuvés ce jour-là, y compris les 23 projets liés à l'appel annuel. Quatre projets liés à la sécheresse des taches de sang et trois projets liés à la détection du dopage génétique. Le taux d'approbation de l'AMA était d'environ 40 %, ce qui était la norme en ce qui concerne ce qui avait été approuvé au cours des années précédentes, ou peut-être plutôt que ce qui avait été approuvé dans le passé, mais c'était tout de même raisonnable, si l'on regarde d'autres organisations internationales en termes de taux d'approbation ou de taux de réussite.

En examinant les projets, il les prenait section par section plutôt qu'individuellement. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les stéroïdes anabolisants sont toujours les substances les plus représentées par l'AMA dans les résultats d'analyse anormaux, représentant plus de 40 % sur une base annuelle. C'était une tendance constante. Il y avait six projets dans cette section qui devaient être approuvés. Soit ils se sont penchés sur les métabolites sulfatés des stéroïdes anabolisants pour améliorer la fenêtre de détection, soit sur la nature des métabolites qui pouvaient être identifiés, y compris les métabolites à long terme des stéroïdes anabolisants qui permettaient de passer de jours, voire de semaines de détection à des mois de détection, parce qu'il s'agissait de métabolites de métabolites. Il a également été possible de voir l'expansion avec les taches de sang sec dans le cadre des projets qui se penchaient vraiment sur la détection de l'abus de testostérone dans les taches de sang sec, ce qui était une question assez importante.

Les membres ont entendu parler à maintes reprises de la spectrométrie de masse à rapport isotopique, qui permet de distinguer, en se basant sur le rapport isotopique du carbone, l'origine exogène et endogène d'une substance. Ce que l'AMA tente actuellement d'accomplir, c'est de faire de la méthode une méthode de détection plus courante. C'est l'un des projets qui a été proposé. Les membres l'avaient entendu, au nom du Comité santé, médecine et recherche, parler de la mémoire musculaire du dopage dans le passé. L'année précédente, un projet était en cours de proposition pour la détection de ce mécanisme, ou pour révéler les mécanismes moléculaires à l'origine de cette théorie. C'est quelque chose que le Comité santé, recherche et médecine a jugé important de promouvoir.

En ce qui concerne les projets liés aux peptides et aux protéines, il s'agissait d'un secteur très dynamique du développement pharmaceutique et de plus en plus de peptides et d'hormones étaient mis sur le marché. L'AMA devait donc certainement suivre cette tendance et s'assurer qu'elle pouvait améliorer la détection de ces substances, car les fenêtres de détection étaient généralement assez courtes. L'AMA souhaitait également améliorer la capacité de détection de ces substances, en particulier dans le sang. C'est ce que l'AMA pouvait faire en élargissant la collecte de sang, en particulier avec les gouttes de sang sec, et en essayant également de consolider certaines des méthodes actuellement utilisées dans les laboratoires antidopage. Les membres ont vu que l'un des projets consistait à combiner l'érythropoïétine et les inhibiteurs de la signalisation du TGF- β en une seule méthode. Donc, encore une fois, l'AMA essayait

de réduire le coût en combinant les éléments, et aussi en améliorant la détection de l'EPO dans l'urine avec l'un des projets avec un couplage direct sur la capture de l'EPO et l'analyse directe par focalisation isoélectrique.

En ce qui concerne les autres projets de cette section, il y avait des projets liés au métabolisme d'une nouvelle substance qui avait été ajoutée à la Liste des interdictions. L'AMA souhaitait améliorer constamment la possibilité de détecter certaines substances, en particulier celles qui avaient été ajoutées à la Liste des interdictions, et également élargir le profil métabolique de l'érythropoïétine recombinante chez les femmes et les hommes dans des conditions normoxiques et hypoxiques, les conditions hypoxiques étant l'un des facteurs de confusion pour l'analyse de l'EPO. Et, ce qui est très important, comme les membres l'ont peut-être constaté au cours d'un an ou deux, le fait que l'AMA ait identifié un variant de l'EPO, qui était extrêmement rare, géographiquement parlant, assez limité, mais avec la possibilité que des personnes se déplacent de cette région du monde vers d'autres régions ou aient des parents originaires de la région de ce variant. Il était nécessaire d'améliorer la détection pour pouvoir s'assurer que l'AMA puisse identifier ce très petit nombre de personnes dans le monde avec le variant de l'EPO.

En ce qui concerne les projets liés à l'utilisation de substances, il y avait ce que l'on appelait dans l'industrie pharmaceutique le mélange racémique, qui était un mélange de différents isomères, et parfois les isomères étaient isolés et utilisés comme nouveaux médicaments. C'est ce qui avait été observé, notamment aux États-Unis, avec le salbutamol et l'isomère étant le lévosalbutamol. L'AMA tente actuellement d'atteindre le seuil pour le lévosalbutamol, comme elle l'a fait pour le salbutamol, permettant aux gens de prendre du lévosalbutamol en dessous d'un certain niveau.

L'AMA travaillait également en permanence sur la capacité de révéler des substances interdites, et il était très important d'avoir des niveaux de signalisation minimum très robustes dans les laboratoires. C'est ce qui a été fait en fournissant aux laboratoires un mélange calibré de matériaux de référence certifiés, ce qui leur a permis de déclarer avec un haut niveau de certitude les substances qu'ils détectaient. L'AMA s'est notamment associée au Partnership for Clean Compétition aux États-Unis pour fournir certaines de ces normes aux laboratoires. L'AMA se penchait également de plus près sur le métabolisme de certains nouveaux stimulants, à savoir le flmodafinil et le fladrafinil, qui étaient de nouvelles substances qui avaient été mises sur le marché. Encore une fois, l'AMA examinait constamment les substances qui étaient rejetées et tentait de faciliter leur détection.

En ce qui concerne le Passeport biologique de l'athlète, quatre projets ont été proposés, dont la plupart visaient à améliorer la façon dont les profils anormaux pouvaient être révélés. Le Modèle adaptatif basé sur l'approche bayésienne a été utilisé. L'AMA essayait actuellement de voir s'il serait possible d'utiliser d'autres modèles mathématiques, y compris parfois liés à l'apprentissage automatique/artificiel pour améliorer la façon dont certains profils anormaux et aussi certains facteurs de confusion pourraient être révélés, en particulier l'entraînement à la chaleur où il pourrait y avoir un effet. Si l'AMA était en mesure de mieux tenir compte de ce facteur potentiellement confondant, elle pourrait améliorer sa capacité à révéler les profils suspects.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il y a eu deux appels de projets spéciaux, dont certains portaient sur les taches de sang séchées. L'AMA souhaitait élargir le menu qui pourrait être utilisé avec les gouttes de sang sec. Il s'agissait d'une méthode d'intérêt pour l'avenir et l'AMA souhaitait continuer d'investir dans les gouttes de sang sec. Il y avait deux projets liés à la détection des stabilisateurs HIF, car l'AMA voulait améliorer la capacité de détection de cette classe de substances, et deux autres projets qui étaient liés à la détection de petits peptides, en utilisant également la méthode des gouttes de sang sec.

Pour poursuivre les appels spéciaux, il y a eu un appel spécial pour la détection du dopage génétique afin de renforcer l'approche actuelle que l'AMA est en train de développer sur la détection du dopage génétique, et trois projets ont été sélectionnés et recommandés par le groupe consultatif d'experts sur le dopage génétique et cellulaire en particulier. Ils croyaient qu'avec ces trois projets, l'AMA consoliderait certainement notre capacité à révéler le dopage génétique. Ce n'était pas toujours facile si l'on regarde le nombre de gènes, mais le fait qu'il soit actuellement possible de repérer, avec le séquençage de nouvelle génération, les changements qui ont été apportés au génome, était très prometteur et probablement beaucoup moins cher qu'il ne l'avait été quelques années auparavant.

Pour ce qui est du coût des projets, comme les membres ont pu le constater, ils coûteraient environ 3,5 millions de dollars, répartis entre 2,4 millions de dollars pour l'appel de projets annuel, environ 310 000 dollars pour les gouttes de sang sec et environ 800 000 dollars pour la détection du dopage génétique. Cela signifiait que, sur le budget 2023 de 4,5 millions de dollars, le total atteindrait 3,5 millions de dollars, et qu'il resterait 1 million de dollars qui avaient déjà été engagés pour divers projets de recherche. Certains des projets étaient soit des extensions de projets existants qui semblaient prometteurs, soit des projets que les experts estimaient également nécessaires pour consolider la position de l'AMA, en particulier pour la détection du tramadol pour les matériaux de référence certifiés en collaboration avec Partnership for Clean Competition, ainsi que certains éléments liés à la contamination de la viande par des substances interdites, ce qui pourrait poser problème dans certains pays du monde. C'est ainsi qu'il a conclu son exposé au nom du Comité santé, médecine et recherche sur les projets de recherche proposés.

LE PRÉSIDENT remercie le professeur Rabin. Les membres ont-ils convenu d'approuver les recommandations de financement des propositions de recherche pour l'appel de subventions annuel 2023 ? Il les a vivement remerciés d'avoir approuvé les projets.

D É C I S I O N

Les projets de recherche et les projets spéciaux
proposés pour 2023 ont été approuvés.

- **9.3 Modification du processus de révision et d'approbation des projets de recherche scientifique**

LE PROFESSEUR RABIN déclare qu'il a été réalisé que le processus actuel de l'AMA pour l'approbation des projets, en particulier dans le cadre de l'appel annuel à projets de recherche, était très rigoureux. C'était très minutieux, impliquant de nombreuses étapes différentes pour s'assurer que l'AMA sélectionnait les meilleurs projets qui étaient soumis. Cependant, c'était très lourd et très long. Lorsqu'un chercheur avait une idée, il voulait rapidement passer de l'idée à la recherche avec le soutien de l'organisme de financement. L'AMA s'est de nouveau penchée sur la question avec les experts et ceux-ci ont pensé qu'ils pourraient améliorer le processus. C'est ce qu'on a expérimenté en 2023 avec les deux appels spéciaux qu'il avait mentionnés plus tôt, les taches de sang sec et la détection du dopage génétique et cellulaire. Les principes étaient très simples. L'équipe de recherche pouvait présenter une demande à l'AMA à tout moment avec une idée, n'importe quel jour de l'année. Le deuxième point était qu'au lieu de demander des demandes complètes, les équipes pouvaient être invitées à soumettre une déclaration d'intérêt, qui était beaucoup plus courte et beaucoup plus directe en termes d'informations dont l'AMA avait besoin. L'AMA aurait besoin d'un nom et d'une institution, de ce qu'elle voulait faire, avec qui elle allait travailler et combien cela allait coûter. C'était très simple. Ensuite, en fonction des déclarations d'intérêt, l'AMA les fera examiner plus rapidement avec ses experts et sélectionnera celles qui devraient passer à l'étape suivante des demandes complètes. Lorsque la demande complète sera reçue, l'AMA fera également appel à des experts externes, à des membres de la direction de l'AMA et à des membres du Comité santé, médecine et recherche. Une fois examinés et recommandés par le Comité santé, médecine et recherche, les projets pourraient être soumis à l'approbation du Comité exécutif. Au lieu d'avoir un processus par année, on a pensé qu'il serait préférable d'en avoir trois par année afin de pouvoir approuver des projets tout au long de l'année, ce qui est actuellement possible parce que le budget de recherche a augmenté. Il pensait que c'était possible, même s'il ne cachait pas que cela impliquerait certainement plus de travail pour le personnel scientifique et médical de l'AMA ainsi que pour les experts externes. Néanmoins, il a estimé que cela donnerait beaucoup plus de flexibilité et rendrait le programme de recherche de l'AMA beaucoup plus attrayant pour les chercheurs principaux et les chercheurs du monde entier.

MME MARACINEANU s'est félicitée de l'examen très intéressant de la recherche et des modifications. Elle serait très intéressée par les avantages du programme de recherche, qui a beaucoup de besoins, et par les avantages des prochaines modifications du Code. Elle serait très intéressée par les résultats.

LE PROFESSEUR RABIN a déclaré qu'il était très conscient du fait que l'AMA dépensait des sommes importantes pour la recherche scientifique, et que sa réponse serait à deux niveaux. La première était que le Comité santé, recherche et médecine, sous la présidence du professeur Engebretsen, examinait chaque année les résultats des projets de recherche financés par l'AMA. Dans le cadre de l'ordre du jour du Comité

santé, recherche et médecine, il y avait chaque année un point sur l'impact des projets de recherche réalisés. Le deuxième élément, c'est que, dans le cadre des indicateurs clés de rendement qui étaient présentés au Comité exécutif, il y avait des indicateurs liés à la recherche et aux résultats de la recherche. Il serait très heureux, si l'AMA avait besoin de fournir plus d'information, de la communiquer régulièrement, mais les membres avaient déjà ces deux éléments qui étaient des activités régulières que le Département science et médecine rapportait aux comités.

M. MUROFUSHI a exprimé sa gratitude à toutes les personnes impliquées, y compris le Département science et médecine et le Comité santé, médecine et recherche, pour leurs efforts visant à modifier le processus d'examen et d'approbation. La révision a raccourci l'ensemble du processus et a permis de postuler tout au long de l'année. C'était une excellente nouvelle pour les chercheurs et les institutions de recherche. On pouvait s'attendre à un plus grand nombre de demandes de la part de ces pays, en particulier du Japon, dont l'exercice a commencé en avril, de sorte que la flexibilité a permis aux instituts de recherche de postuler. Il s'est félicité des efforts entrepris.

DR SANGENIS a félicité le professeur Engebretsen et le professeur Rabin pour leur présentation très intéressante, en particulier pour le travail acharné que le comité a toujours accompli, y compris une telle variété de sujets de recherche. Elle s'est félicitée de l'inclusion des candidatures soumises tout au long de l'année. Les médecins ou les chercheurs ont toujours voulu accélérer les processus. Ils avaient besoin que le processus soit plus rapide, et ce serait un très bon moyen de s'en assurer. Elle se réjouit à l'idée d'une plus grande inclusivité. Elle savait que l'AMA travaillait d'arrache-pied à ce sujet, mais il était important d'inclure toutes les régions du monde qui soumettaient des projets intéressants.

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN a déclaré que le nouveau processus d'examen était un pas dans la bonne direction. Cependant, les membres devaient être conscients du fait que cela prendrait beaucoup plus de temps à l'expertise du Comité santé, médecine et recherche. Le comité avait déjà beaucoup de choses à faire et le nouveau processus pourrait être un peu difficile. Au bout d'un an, il devrait être évalué avant d'être rendu définitif. La deuxième chose qu'il souhaitait commenter concernait les résultats de la recherche. Au cours des trois ou quatre dernières années, chaque fois qu'il y avait eu une réunion du Comité santé, médecine et recherche, les membres passaient en revue les développements. La recherche a conduit non seulement à des articles dans des revues et à des doctorats, mais aussi à des changements dans les laboratoires et à des améliorations dans les efforts de lutte contre le dopage. Il pouvait assurer aux membres que l'AMA était vraiment au courant de la situation. Si les membres souhaitent faire un bref bilan des trois ou quatre dernières années et de ce qui a été accompli, ils pourront le faire.

D É C I S I O N

Il est pris note de la modification du processus d'examen et d'approbation des projets de recherche scientifique.

- **9.4 Approbation de l'AMA pour le laboratoire candidat de Shanghai, Chine pour le Passeport biologique de l'athlète**

LE PROFESSEUR RABIN a noté que le laboratoire de Shanghai avait été approuvé pour le processus d'accréditation mondiale deux ans auparavant, en septembre 2021, et que le laboratoire avait exprimé le souhait d'être le premier approuvé pour les analyses sanguines à l'appui du Passeport biologique de l'athlète. L'AMA s'était rendu compte que ses règles ne dissociaient pas les deux. Ainsi, même si le laboratoire était agréé comme candidat à l'accréditation globale qui incluait le Passeport biologique de l'athlète, l'AMA devait encore, lorsque le laboratoire a demandé un agrément uniquement pour le Passeport biologique de l'athlète, valider spécifiquement le statut de candidat du laboratoire, spécifiquement pour le Passeport biologique de l'athlète. C'était un détail technique. Il a été proposé d'avoir le laboratoire de Shanghai comme laboratoire candidat pour l'analyse sanguine du Passeport biologique de l'athlète.

LE PROFESSEUR ERDENER a noté qu'il y avait un programme très organisé à Shanghai et qu'il appuyait fermement la proposition.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour accorder le statut de laboratoire candidat au Laboratoire antidopage de Shanghai de l'Université du sport de Shanghai, en Chine.

MME YANG a remercié tout le monde d'avoir approuvé le laboratoire de Shanghai en tant que laboratoire engagé pour le Passeport biologique de l'athlète. Le professeur Chen avait consacré sa vie à la recherche scientifique et elle croyait que le laboratoire contribuerait à la lutte contre le dopage. Elle a remercié les membres pour leur confiance. En tant qu'hôte de la réunion, elle a apprécié la participation des membres et les a remerciés d'être venus dans sa ville natale. Avec un peu de chance, ils reviendront à l'avenir. Elle serait plus qu'heureuse d'accueillir tout le monde.

D É C I S I O N

Approbation du laboratoire candidat (Shanghai)
pour le Passeport biologique de l'athlète.

- 9.5 Document technique pour la trousse de documentation de laboratoire – TD2023LDOC

LE PROFESSEUR RABIN s'est référé au document technique pour le dossier de documentation. Ce n'était qu'un détail technique. On s'est rendu compte qu'il serait préférable d'avoir un document technique qui fasse référence au document technique sur le MRPL plutôt que d'avoir des informations plus précises sur le MRPL dans le document. Ce n'était donc qu'un détail technique. Les laboratoires appliquaient déjà le principe parce qu'ils se référaient au TDMRPL. Une légère modification serait apportée au document technique pour se référer plus spécifiquement au document technique sur la MRPL.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver le TD2023LDOC version 1.1, qui entrera en vigueur le 1er octobre 2023. Le TD2023LDOC version 1.1 a remplacé l'ancienne version 1.0.

D É C I S I O N

Le TD2023LDOC est approuvé.

10. Divers/Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT dit que les prochaines réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, en novembre, auront lieu à Montréal. L'AMA se réunira en mars à Lausanne, juste avant le symposium annuel, auquel la participation des membres du Comité exécutif sera la bienvenue. Le Comité exécutif se réunira ensuite en septembre en Turquie, sous la présidence du professeur Erdener, et l'AMA se réunira à Riyad pour la réunion du Conseil de fondation de début décembre. Le Comité exécutif ferait une pause pour le déjeuner et reviendrait pour la session de l'après-midi sur le plan stratégique 2025-2029. Avant de conclure la réunion ordinaire du Comité exécutif, il a remercié les hôtes pour leur hospitalité exceptionnelle et leur grande collaboration.

D É C I S I O N

Comité exécutif – 16 novembre 2023, Montréal, Canada ;
Conseil de fondation – 17 novembre 2023, Montréal, Canada.
Comité exécutif – 11 mars 2024, Lausanne, Suisse ;
Symposium annuel de l'AMA – 12 et 13 mars 2024, Lausanne, Suisse ;
Comité exécutif – semaine du 9 septembre 2024, Belek, Turquie ;
Comité exécutif – semaine du 2 décembre 2024, Riyad, Royaume d'Arabie saoudite ;
Conseil de fondation – semaine du 2 décembre 2024, Riyad, Royaume d'Arabie saoudite.

La séance est levée à 12 h 45.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE